



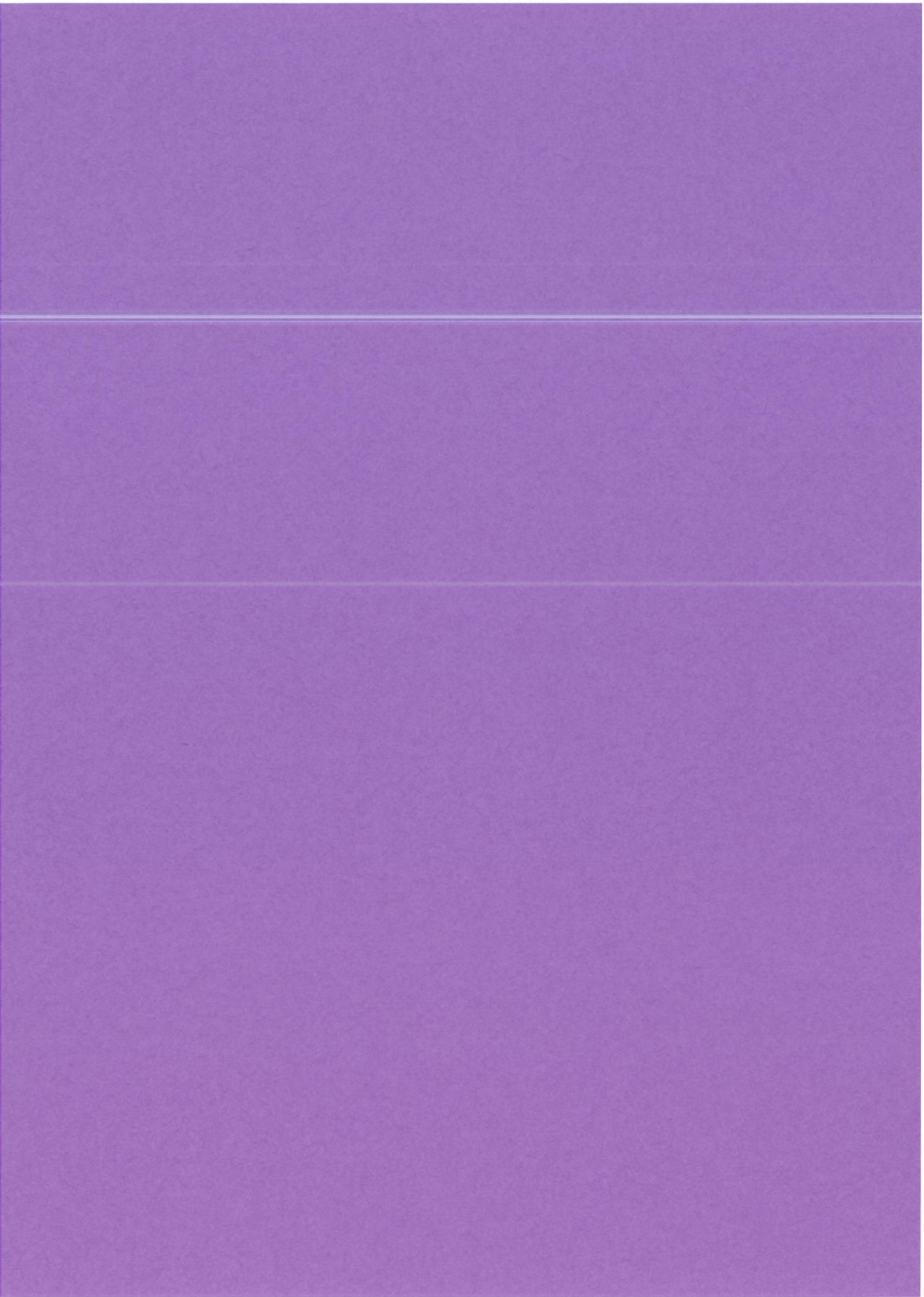
INSTALLATIONS CLASSEES
POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**INSTALLATION DE STOCKAGE
DE DECHETS NON DANGEREUX
DE WEITBRUCH**

RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEXE 14

**Comptes-rendus des revues de
direction 2022 et 2023**



DATE DE LA REVUE	14 janvier 2022
DATE DE LA DERNIERE REVUE	21 janvier 2021
PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Philippe SPECHT, Président, <input type="checkbox"/> Christian HEY, Directeur Général Responsable Environnement, <input type="checkbox"/> Pascal KNAPP, Responsable du site,
OBJECTIF DE LA REUNION	Bilan d'efficacité du Système de Management de l'Environnement
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contexte et enjeux <input type="checkbox"/> PIP <input type="checkbox"/> Analyse des indicateurs du SME <input type="checkbox"/> Suivi du niveau de réalisation des objectifs et cibles du PME <input type="checkbox"/> Résultats des audits (audits internes, audit de certification) <input type="checkbox"/> Résultats de l'évaluation de la conformité aux exigences légales et autres <input type="checkbox"/> DREAL, visite et commentaires <input type="checkbox"/> Analyse des demandes externes et plaintes <input type="checkbox"/> Analyse des non-conformités <input type="checkbox"/> Analyse des actions des prestataires <input type="checkbox"/> Actions correctives et opportunités <input type="checkbox"/> Les besoins en formation interne ou externe (plan de formation) <input type="checkbox"/> Résultats des situations d'urgence <input type="checkbox"/> Evolutions dans l'environnement général de l'activité de l'ISDND <input type="checkbox"/> Besoins en ressources : humaines techniques, ... <input type="checkbox"/> Décisions sur éventuels changements SME (domaine d'application, stratégie, opportunités, ...) <input type="checkbox"/> Bilan de la revue de Direction 2021 (suivi des actions) ; conclusion sur l'efficacité – données de sortie de la RD <input type="checkbox"/> <i>Tableau des AIES et risques</i>

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">❑ <i>PME 2022 (propositions)</i>❑ Actions décidées dans le cadre de la présente revue de direction❑ Bilan du SME❑ <i>Efficacité globale du SME</i> |
|--|--|

CONTEXTE ET ENJEUX

- Le contexte

Lors de la démarche visant à certifier ISO 14001 l'ISDND de Weitbruch, une analyse environnementale prenant en compte le DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation à Exploiter) et s'efforçant à déterminer les enjeux externes et internes pertinentes a été réalisée. L'analyse environnementale a été actualisée en 2021 (prise en compte de l'AM du 15/02/2016, l'évolution du type de déchets depuis 2009, l'évolution du SMITOM et des différents traitements possibles, de l'autorisation d'exploitation jusque fin 2026, du projet photovoltaïque, des nouveaux prestataires, ...)

– Enjeux

Dans le cadre de la définition des enjeux, le SMITOM a choisi de positionner son étude selon la méthode SWOT :

Forces, faiblesses, opportunités, menaces :

	FORCES		FAIBLESSES		
	Constat	Action/Documentation	Constat	Action/Documentation	
INTERNE		AIES	Coût d'exploitation par tonne élevé	x Compta-coût	
		PME	Vétusté de la torchère	Remplacée le 09.07.2020 / PME	
		X		x	
		X			
			CRM		
			Une seule demande externe en 2021 (odeurs diffuses)	Dépendant par moment des compétences externes x	
		x		Distance géographique entre le siège et le site x	
			CRM	Peu de retour d'expérience à cause de la taille de l'équipe x	
			Rapports DREAL		
			Rapports des exercices	la gratuité des apports d'amiante lié qui grève les coûts globaux x	
			AIES/PME	Arsenic (régulièrement) et Chrome (exceptionnellement) dépassent les limite de surveillance RSDE	Injection de substrat d'alumine. Bon résultat
			CRM		
		X		Risques de départ du responsable de site X	
		X			
		X		Poste du responsable de site ennuyant à la longue X	<i>N'est plus le cas actuellement (forte demande de traitement d'amiante)</i>
			budget du SMITOM		
		X			
			Rapport audit	le SMITOM est une petite structure avec peu d'opportunités de renouvellement des personnels (changements de postes) X	
		x			
			Une seule demande externe en 2021 (odeurs diffuses)	Nouveau Maire et équipe du conseil municipal. Coompréhension du fonctionnement X	Informers lors des réunions. Visite du site du conseil municipal
			CRM		
			CRM		
		X	Fait en 2021		
		AP			
	X				

	OPPORTUNITES		MENACES	
	Constat	Actions / PME	Constat	Actions / DOCUMENTS
EXTERNE	X	Etendre le périmètre chalandise/Depuis la demande est plus forte (moins de déchets en Lorraine)	X	Bien veiller à choisir un professionnel des CSDND. ça peut être une opportunité de nouvelles relations et expériences d'exploitation.
	X	Etendre le périmètre chalandise mais mieux trier les déchets du SMITOM à enfouir	X	Mieux trier les déchets du SMITOM à enfouir
	X	En conflit avec l'intérêt également de poursuivre avec un prestataire qui connaît le site et qu'on connaît	X	Monétiser au mieux cette "obligation" de prendre ces déchets.
		Savoir échanger avec eux et en tirer les enseignements	X	Se garder la possibilité d'un déchargement par le bas pour le casier 4
	X	Savoir échanger avec eux et en tirer les enseignements	X	Communiquer
		Nous acceptons les changements avec intérêt	X	Préparer les élus et les budget à des dépenses plus importantes pour l'aménagement de nouveaux casiers
	X	Weitbruch et Wintzenbach seront à terme les derniers sites dans le Bas-Rhin		Veille réglementaire et partage d'expériences à renforcer
		Optimiser la surface comblée avec des déchets et produire une énergie verte		choix des prestataires. Evaluations des contrats
		Etre attentif aux résultats du DDAE à faire en 2024	x	Mettre en confiance et améliorer les conditions de travail
	x	Réunion d'information et accompagnement durant la période nécessaire.		En contact avec la SAFER, le SMITOM envisage d'acheter les parcelles nécessaires à l'installation réglementaire du grillage périphérique
		Réussir ou non à acheter ces parcelles ne change pas fondamentalement les perspectives du site.	X	Améliorer notre traitement des lixiviats
				Réponse DREAL du 15.10.19 (Fréquence annuelle pour Phénols, Cyanures libres, Hydrocarbures totaux, Chrome 6 et Cadmium. Semestrielle pour Arsenic, Fluor, AOX, Plomb et mercure) En attente d'un nouvel arrêté
		x	Optimiser le traitement lors des périodes en eau du Lohgraben. En relation avec le technicien du Conservatoire des espaces naturelles d'Alsace pour trouver une solution, promise en 2022	

PARTIES INTERESSEES PERTINENTES

Importance	Liste des Parties Intéressées Pertinentes	Besoins et attentes	Risques	CHECK / ACTIONS (comment et quand revoir les exigences)	Obligation	
					Réglementaire	Non-réglementaire
Fort	Conseil Régional Grand Est	Planification et besoins de centres de traitement des déchets. Répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire		Lors de la mise en place du plan régional	X	
	DREAL et Préfecture	Respect du plan départemental (accepter plus de déchets)		Décision du Comité Directeur		X
	DREAL et Préfecture	Conformité aux obligations réglementaires		Tours de site toutes les 2 semaines, Suivi exploitation quotidien Evaluations de conformité AP et AM annuel Inspections DREAL	X	
	DREAL et Préfecture	Conformité aux obligations réglementaires		Rapport annuel d'exploitation	X	
	DREAL et Préfecture	Cherche à mieux utiliser les ISDND 67		Notre tarif pour les DAE est élevé à cause d'une forte TGAP		X
	DREAL et Préfecture	renseigner l'enquête annuelle GEREP		février	X	
	DREAL et Préfecture	renseigner les données d'analyses des eaux GIDAF		au fur et à mesure des résultats d'analyses	X	
	CSS dont Préfecture	Informations fonctionnement du site et prise en compte de leurs attentes		CSS le 17.11.2021	X	
	Syndicats membres du SMITOM	Traitement optimal de leurs déchets		compte-rendu des relations avec l'Inspection, la CSS, autres	X	
	Syndicats membres du SMITOM	coût du SPED (Service public élimination des déchets)		Comité directeur, établissement des statistiques, communication sur les coûts. Visite à programmer dès que possible.	X	
	Oive	Infos en permanence sur le fonctionnement de la station de traitement		Quotidien		X
	ECT	Avoir un maximum d'informations pour pouvoir gérer au mieux l'exploitation.		Réunion d'exploitation mensuelle, et relations en continu avec le personnel.		X
	TRYBA	Connaître réglementation en matière de post exploitation pour pouvoir adapter le projet		Communiquer les règles en vigueur		X
	Finances publics	régularité des comptes et des procédures		élaboration du budget, contrôle des marchés et factures	X	
	Mairie de Weitbruch	Transparence de l'exploitation		Réunion mensuelle		X
Mairie de Weitbruch	Maintenir le niveau des redevances versées à la commune, voir d'augmenter		Dépend de l'évolution des tonnages reçus et non l'inverse		X	
Assurance (Groupama)	Bonne connaissances du site et son exploitation pour une bonne évaluation des risques		Dès changement de situation informer les assurances	X		

Moyen	Mairie de Weitbruch	Circulation accrue de camions en traversée du village	Accident	Réunion mensuelle avec les représentants de la commune		x
	Riverains	Pas d'impact sur la qualité de vie (odeurs, circulation, bruit)		Réunion mensuel avec les élus ou en contact direct		x
	Oive	Informations sur la nature et le stock des lixiviats		Réunion annuelle, présence du responsable d'exploitation		x
	BIOME (depuis juillet 2020)	Accès facile à la torchère. Réseau biogaz au réglage optimisé		Lors du passage du technicien ou par mèl		x
	ANTEA	Données d'exploitation pour le bilan hydrique		Rapport annuel	x	
	Usagers du SMITOM	Transparence de l'exploitation		A l'écriture du rapport annuel d'exploitation et lors de visites	x	
	Usagers du SMITOM	coût du SPED (Service public élimination des déchets)		communication sur les coûts		x
faible	Mairie de Brumath	Circulation accrue de camions en traversée de la ville (principalement lors des transfert des refus de tri)	Accident	Pas d'exigences manifestées à ce jour. Pas de réclamations des représentants de la commune, ni des habitants. Certains transporteurs préfèrent passer par Niederschaeffolsheim (hors travaux 2017).		x
	Mairie de Niederschaeffolsheim	Circulation accrue de camions en traverse du village (principalement lors des transfert de refus de tri).	Accident	Pas d'exigences manifestées à ce jour. Pas de réclamations des représentants de la commune, ni des habitants. Certains transporteurs préfèrent passer par Niederschaeffolsheim (hors travaux 2017).		x
	SAFER (Société Aménagement Foncier et Etablissement Rural)	Connaître l'emprise foncier du CSDND et la réglementation d'exploitation		Contact avec le technicien dès besoins foncier		x
	Riverains fonciers	Connaître l'emprise foncier du CSDND et la réglementation d'exploitation. Eviter toute forme de pollution.		Lors de la CSS ou toute autre plainte	x	
	Riverains exploitants	Connaître l'emprise foncier du CSDND et la réglementation d'exploitation. Eviter toute forme de pollution.		Lors de la CSS ou toute autre plainte	x	
	Associations des chasseurs	mise à disposition de terrains pour l'abri du gibier		réunions mensuelles en compagnie de la commune		x
	Scolaires	explication du fonctionnement		visites du site		x
	Associations (AMORCE, CNR)	typologie des déchets, traitements, ...		Questionnaires	x	
Autres	ADEME	typologie des déchets, traitements, ...		Questionnaires	x	

BILAN DES INDICATEURS DU SME

Indicateur de suivi	Objectif ou tendance souhaitée	Resp.	Fréq. suivi	Objectif atteint	Observations
Volume de lixiviats récupérés (m3)	Accord avec le bilan hydrique	RE	1/an	Attente Bilan H.	2011 à 2017 conforme au bilan hydrique 2018 : 4494 m3 / Bilan hydrique : 4749 m3 2019 : 3526 m3 / Bilan hydrique : 3989 m3 2020 : 2974 m3 / Bila hydrique : 2669 m3 2021 : 7890 m3 (beaucoup de pluie en 2021)
Consommation d'eau Potable (en m3)	Comparer les années et éviter les fuites	RS	1/m		Années précédentes : 83, 52, 40, 76, 50 m3 2021 : 68 m3 (fonction des lavages des membranes UF)

Suivi du PME (% des actions réalisées du PME)	Traiter 75 % des actions	RE	2/an	Oui	<p>Réalisation : 68 % Actions non réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer à la DREAL équivalence étanchéité C4 - Réparer grillage périphérique endommagé (C4) - Dépassement 6000 m3 lixiviats traités rejetés (8200) - Vidéosurveillance des déchets (loi AGECE 30.03.21) - Enregistrer piézomètres à la banque du sous-sol - Verrouiller certains piézomètres - Vérifier pertinence implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4. - Pompe pneumatique P1 à remplacer - Remettre terre sur les petites dépressions de la phase 1 - Travaux suite contrôle électrique (APAVE). Différentiel général à mettre sur armoire de départ. Changer boîtes de dérivation non adaptées. - Plan des dangers à réactualiser (après cht C4) - Intégrer nouveau casier dans la documentation SME (fait partiellement)
Nb de NC réglementaires détectées	Maintenir ou diminuer	RE	1/an	Non, 5 en 2020	<p>Ne sont plus prises en compte que les NC de la responsabilité du SMITOM (depuis l'audit interne 12.2014) : 10</p> <p>Les non-conformités réglementaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrité du grillage périphérique 2x (Zilliox Weyersheim et VINCI) - Compacteur en panne 12 jours. - Vanne de vidange bassin des eaux de pluie HS (4 mois) - Torchère HS pendant 5 semaines (électrovanne) - Odeurs diffuses (raccordement de 6 puits de biogaz C3) - Dépassement autorisation volume lixiviats traités rejetés - Pompe pneumatique HS dans zone non étanchée - Rejet lixiviats traités non conformes (NH4) 2x
Ratio NC non réglementaires clôturées /détectées	Augmenter	RE	1/an	-	6/6 :
Tonnage déchets enfouis	Inférieur à l'année précédente	RS	1/an	Oui en DU	<p>2019 : 9827 t. (DAE 1211, RT 1533, Ultimes 7083) 2020 : 10779 t. (DAE 2672, EMS 833, cht CVE 392, D. ult 6882) 2021 : 12500 t. (DAE 3643, Ecomobilier 293, Encombrants broyés hors SMITOM 978, Ultimes 7586)</p>
Qualité de lixiviats traités	Respect des valeurs seuils de l'AP	RS	2/an	Non	<p>Dépassement norme ammonium au rejet (8,6 mg/l pour norme à 5 mg/l). – mauvaise adaptation de la biologie à une température en baisse. Malgré l'arrêt du transfert dès constat vers la cuve CA, une partie (qqes m3) à transité via la cuve vers le rejet. A l'avenir la cuve sera totalement vidangée vers les bassins en cas de dérive constatée.</p>
Nb d'arrêts torchère	Diminuer	RS	4/an	Oui	2019 : 138 arrêts/6518 heures
Durée totale d'arrêt / an	Diminuer	RS	1/an	Oui	2020 : 99 arrêts/3389 heures (nouvelle torchère : 25/694 h.) 2021 : 31 arrêts/2075 heures (dont au moins 1000 heures à cause d'un électrovanne défectueuse)
Densité des déchets en place	>0,8	RE	1/an		2019 : 0,95 2020 : 1,047 2021 : attente données géomètre
Consommation gazole / t enfouie	Diminuer	RS	1/an	Oui	2020 : 2,78 l/t. (1,65 l/t avec terre) 2021 : 2,76 l/t (1,81 l/t avec terre)

Commentaires :

- Le volume important des lixiviats récupérés (7890 m3) s'explique par une année 2021 particulièrement humide. Cependant, le site est resté vide d'eau sauf la partie en amont du chantier de création du futur casier 4. Dès raccordement des tuyaux et la nouvelle station de pompage fonctionnelle, le casier 3 a été vidé totalement de ses lixiviats. Le volume rejeté (8209 m3) n'est pas conforme à l'A.P. Le traitement avec rejet s'est fait tout au long de l'année. Imposé par les conditions météorologiques. La DREAL nous demandera probablement en 2023 une remise à plat des capacités de de réception du Lohgraben.
Les lixiviats traités, ont été impactés par un dépassement de la valeur ammonium à respecter. Ce dépassement est imputable à une mauvaise adaptation de la biologie aux baisses de températures et au transit dans la cuve CA de l'effluent traité non-conforme résiduel (quelques m3). Lors de prochains constats, le cuve CA sera entièrement vidanger vers les bassins de stockage.
- Le volume d'eau du réseau consommé est en augmentation par rapport à 2020, sans montrer de dérive. Ce paramètre est fortement impacté par les lavages des membranes UF et donc difficilement comparable d'une année sur l'autre. Les lavages se faisant en fonction du degré de saturation (en boue) des membranes.
- Le tonnage de déchets enfouis, est supérieur dans sa totalité à l'année précédente. Également supérieur en partie « déchets ultimes du SMITOM ». Probablement un effet direct à l'augmentation des chantiers effectués par les particuliers (Covid19).
- Le PME n'atteint pas les objectifs des 75% traités. 68% des actions inscrites ont été soldées. Ce qui n'a pas été fait est en cours de réalisation.
- Les non-conformités réglementaires ont pour origine :
 - Intégrité du grillage périphérique 2x (Zilliox Weyersheim et VINCI)
 - Compacteur en panne 12 jours.
 - Vanne de vidange bassin des eaux de pluie HS (4 mois)
 - Torchère HS pendant 5 semaines (électrovanne)
 - Odeurs diffuses (raccordement de 6 puits de biogaz C3)
 - Dépassement autorisation volume lixiviats traités rejetés
 - Pompe pneumatique HS dans zone non étanchée
 - Rejet lixiviats traités non conformes (NH4) 2x
- Les arrêts (en durée) de la nouvelle torchère ont été impactés par le dysfonctionnement d'une électrovanne et du manque de réactivité de notre prestataire (BIOME). Probablement plus de 1000 heures d'arrêts à cause de cet élément. Soit plus de 40 jours. Un impact certains également sur la quantité de biogaz total incinéré en 2021.
- La consommation de gazole rapportée à la tonne de déchets enfouie est stable par rapport à 2020.

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

- ACTION n°1 : Communiquer à la DREAL équivalence étanchéité C4 (ANTEA)
- ACTION n°2 : Réparer le grillage périphérique endommagé (C4)
- ACTION n°3 : Terminer l'installation de la vidéosurveillance (loi AGECE 30.03.21)
- ACTION n°4 : Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol
- ACTION n°5 : Verrouiller les derniers piézomètres
- ACTION n°6 : Vérifier pertinence de l'implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4.
- ACTION n°7 : Pompe pneumatique P1 à remplacer
- ACTION n°8 : Remettre de la terre sur les petites dépressions de la phase 1
- ACTION n°9 : Travaux suite contrôle électrique (APAVE). Différentiel général à mettre sur armoire de départ. Changer boîtes de dérivation non adaptées.
- ACTION n°10 : Plan des dangers à réactualiser (après cht C4)
- ACTION n°11 : Continuer d'intégrer nouveau casier dans la documentation SME (fait dans le tableau des AIES)
- ACTION n°12 : Vidanger systématiquement la cuve CA en cas de traitement non-conforme des

lixiviats.

SUIVI DU NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS ET CIBLES DU PME 2021

Le suivi est semestriel :

Objectif annuel : Traiter 75 % des actions

Résultat : **28 actions réalisées sur 41 soit 68,3 %**

PME 2021 (page suivante)

Objt n°	Cibles/Actions/Opportunités	Risques/actions	Réalisées	Non-réalisées	Observations
1 Régle	Respecter les fréquences de prélèvements des effluents	Ne pas être en phase avec la réglementation en vigueur			
	Demande à la Préfecture pour adapter les fréquences des prélèvements à l'activité réelle du site	Avoir des résultats d'analyses décalés par rapport à la réalité			Proposition d'arrêté préfectoral reçue le 03.12.21
	Vérifier les accréditations des laboratoires d'analyses	Ne pas avoir d'analyses conformes			Prévu dans marché
	Vérifier si l'ensembles des paramètre ont été analysés (LCDI)	Ne pas connaître les pollutions éventuelles			Revu au cours de l'année (ajout radon)
	Faire des mesures de radioactivité dans les piézomètres	Ne pas respecter l'AM 2016			30.11.21 + RADON
	Manque BSD (absorbants) suite fuite hydraulique sur camion TRANSMETAUX	Pas de traitement des absorbants / Insister pour obliger à prendre en considération			Déchet stocké en attente de traitement. NC du 26.08.21 - supprimée
	Communiquer à la DREAL l'équivalence de l'étanchéité réglementaire	Ne pas être conforme avec les exigences de l'AM 2016			Attente réponse/dossier ANTEA
	Instructions en cas d'incendie dans l'espace photovoltaïque	Ne pas intervenir de façon optimale ou sans risque			Reporté ultérieurement suite retrad important du dossier
	Faire réparer grillage endommagé par VINCI	Intrusion d'animaux ou de personnes pouvant se blesser			Sera fait dès reprise ou fin du chantier
	Réparation grillage endommagé par ZILLIOX J.M.	Intrusion d'animaux ou de personnes pouvant se blesser			Réparation effectuée le 04.06.21
	Veille réglementaire du projet photovoltaïque	Ne pas prendre en compte l'évolution (réglementaire et technique) dans ce domaine			Reporté ultérieurement suite retrad important du dossier
	Dépassement des 6000 m3 de lixiviats traités et rejetés sur l'année	Ne pas être conforme avec l'AP			Discussion avec la DREAL le 10.10.21 lors de la visite annuelle
	Compacteur déchets en panne	Ne pas compacter convenablement les déchets			Réparation le 23.03.21 (essayer de trouver un compacteur en location sur la Région)
	Viféosurveillance au déchargement des déchets à mettre en place	Ne pas respecter la réglementation en vigueur			TRS SONORISATION GUNDERSHOFFEN : Installation du mât et des caméras + base le 09.06.21. Mise en service le 07.10.21. Enlèvement le 16.11.21 pour paramétrages. Attente retour
	Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol	Ne pas connaître certaines données de la nappe. Piézomètre mal ou pas répertorié			
Reprendre pompage des puits de lixiviats 1,2,3 et 4	Niveau de lixiviats en fond de site (non étanché) supérieur à l'autorisation et risque de pollution des eaux profondes			Compresseur changé le 03/02/21	
2 Visuel					
3 Faune	Etouffement des animaux avec du plastique en mélange avec quelques OM	Ne pas accepter OM			Contrôle acceptation sur l'année
	Destruction de la faune lors des opérations de débroussaillage	Débroussaillage régulier			Débroussaillage régulier sur l'année

4 Pollut air	Mettre en place un suivi graphique de la quantité de biogaz traité depuis des années (Idem lixiviate)	Meilleur suivi de la production		Fait pour le rapport des ICPE '22.04.21)
	Être plus exigeant quant aux explications de BIOME	Arrêts trop longs par méconnaissance du fouil		Fait à chaque passage du technicien
	Torchère HS	Emission biogaz dans l'atmosphère		Electrovanne changée le 30.09.21
	Emissions de biogaz depuis les puits raccordés/non raccordés	Emanation de biogaz dans l'atmosphère		Cartographie des émissions de méthane en 2017. Fuites sur puits non raccordés, sans réelles productions. Rajout terre puits 12,13,14,15,19 + Mesures régulières. Mise en place d'un nouveau capot pour mesures le 30.06.21 sur puits 30. Raccordement de 6 puits du casier 3 sur le réseau (BIOME semaine du 29.11.21)
5 Pollut eaux	Vanne de vidange du bassin des eaux de pluie HS	Ne pas pouvoir effectuer d'analyses avant rejet dans le milieu naturel		PONTIGGIA sur site le 23.06.21. Mais, le débit du Lohgraben ne permet pas les travaux. Travaux fait le 20.08.21
	Pompe pneumatique P1 HS	Polluer la nappe. Pompe neuve commandée		Commande passée chez OVIVE
	Nitrates à surveiller sur piézomètre 4	Pollution de la nappe. Attention particulière		Pas de constat lors des dernières analyses. 30.11.21
	Verrouiller les piézomètres	Eviter accès à toute personnes		Travaux dès matériel disponible
	Vérifier la pertinence d'implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4	Pollution de la nappe. Faire une étude		Contact avec ANTEA
	NC rejet lixiviate traité (LCDI 30.11.21)	Pollution du milieu récepteur. Diriger rejet vers bassins dès constat		Vidange complet du CA vers bassins de stockage dès constat
	Eviter infiltration des eaux de pluie dans le massif ancien et éviter le contact prolongé des lixiviate avec les déchets	Comblent les éventels flashs		Dès que le terrain est sec et accessible (trop de pluie cette année)
6 Sécurité personnes	CORONAVIRUS	Contracter le virus, le transmettre. Pouvant aller jusqu'à la mort		
	Contrôles électriques APAVE / Blocs de sécurité (3)	Ne pas trouver la sortie en cas de dégagement de fumée		MG ELEC HAGUENAU travaux le 12.07.21
	Contrôles électriques APAVE / boîte de dérivation non adaptée, différentiel armoire de départ vers armoire PL7 à changer, obturation bas de l'armoire PL7	Danger électrique		MG ELEC HAGUENAU prévenu. Doit se rendre sur site
	Demander protocole sanitaires (Covid19) aux entreprises extérieures	Eviter d'avoir des comportements non adaptés		Fait au travers du SPS pour le chantier de création du casier 4
	Mettre à jour les plans de dangers (général et incendie)	Incohérence des données de sécurité		Essayer de faire un plan simple, mais complet. Intervention en sécurité et facilité grâce à une bonne connaissance des lieux et des produits stockés. Dès fin de chantier C4 et placement définitif des locaux.
	Coffret électrique près pompage PL5. Changer serrure (difficile à ouvrir) et fixer prise intérieure	Risque électrique		Travaux MG ELC Haguenau le 12.07.21

7 Contrat	Concordance données analyses laboratoire et inscription GIDAF	Informations erronées. Être plus vigilant			Contrôle renforcé
	OVIVE pas de télésurveillance (art.11.9)	Dérive de la station lors des absences de personnel/Pouvoir gérer la station à distance			Fait le 24.06.21
8 A. Contin.	Contexte environnemental à actualiser	Ne pas être en concordance avec la norme			Fait le 23.11.21
	Faire des analyses d'amiante des les bassins de stockage des lixiviats	Avoir de l'amiante dans les lixiviats			Fait le 02/02/21 pas d'amiante
	Ne pas garder les NC non réalisables dans l'année	Meilleure gestion à travers fichier A.C. dans la durée			Fait pour BSD Transmétaux
	Obtenir l'analyse du cycle de vie des panneaux photovoltaïques	Connaître les impacts éventuels dans le temps et savoir comment traiter le panneau en fin de vie			Reporté ultérieurement suite retrad important du dossier
	Partage des connaissances du DG avant son départ	Moment d'absences de connaissances au SMITOM			Fait régulièrement sur l'année
	Inclure commentaires ANTEA (bilan hydrique) dans tableau des indicateurs environnementaux	Éviter au maximum les exfiltrations			Fait le 09.04.21
	Intégrer nouveau casier dans la documentation du SME	Ne pas prendre en compte les prescriptions d'ISO dans la nouvelle partie			Dès achèvement du cht C4 (ligne en attente dans tableau des AIES)
	Demander le PCA à ECT	Ne pas pouvoir accepter de déchets sur le site à cause d'un manque de personnel			Réceptionné le 08.04.21
Non valorisation de matière première ou énergie des déchets	Blocage des plateformes de tri / Communiquer et induire un meilleur tri			Apports ponctuels. Problématique EMS. Nous refusons l'entrée aux déchets valorisables dès que les plateformes de traitement sont fonctionnelles. Mise en place vidéosurveillance (loi AGEC)	

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

Les actions non réalisées du PME 2021 sont traitées dans le bilan des indicateurs du SME (plus haut).

RESULTATS DES AUDITS

Audit du SME (Surveillance 2) – INTERTEK : 29 janvier 2021 (rapport disponible sur le serveur).

OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR (M. PHILIPPE GABILLARD) :

Le système de management est pleinement efficace (pas de non-conformité).
Pas d'action requise.

FORCES

La maîtrise opérationnelle est mature
L'implication des personnes est évidente
Le renouvellement partiel des équipes a apporté du sang neuf et des nouvelles compétences à l'organisation
La qualité du leadership est démontrée.
Prolongement de l'autorisation d'exploiter pour cinq années supplémentaires

Le volume d'activité est stabilisé et permet de maîtriser les impacts par la performance des processus relatifs au traitement des lixiviats et du biogaz.

Un nouveau casier a été installé pour plusieurs années d'exploitation

Une nouvelle torchère a été installée, plus performante et plus fiable que la précédente, permettant un pilotage plus précis.

La relation avec la représentante de la DREAL est un atout nouveau dans les relations avec les parties intéressées

La taille de la structure permet au SME d'être correctement dimensionné aux besoins de l'activité.

FAIBLESSES

Aucune faiblesse détectée.

OPPORTUNITES

Le SME est maîtrisé, pas d'opportunité détectée à ce stade.

MENACES

Pas de menaces détectées.

Audit interne du SME – ALR Conseil : 30 novembre 2021 (rapport disponible sur le serveur).

- **Actions recommandées :**

- Le projet photovoltaïque est en cours d'inscription dans l'analyse environnementale et le tableau d'AIES. Des données techniques sont disponibles dans le porter à connaissance.
- L'analyse environnementale pourrait faire l'objet d'un complément dans la partie projet paysager, et le photovoltaïque pourrait être intégré.
- L'impact trafic camion est à vérifier (par rapport aux nuisances déclarées par le Maire de Weitbruch).
- La cotation de la gestion de l'amiante pourrait être revue tenant compte de l'augmentation de la fréquentation.
- Le photovoltaïque peut être pris en compte en 3 phases :
 - Chantier
 - Installation en fonctionnement anormal
 - Impact bénéfique pendant son fonctionnement
- La vérification électrique est réalisée par l'APAVE.
 - Les travaux réalisés pour les mises en conformité ne sont pas indiqués sur le rapport directement (pour assurer une meilleure traçabilité).
- L'assurance environnement est souscrite auprès de Groupama.
 - A ce jour, l'analyse du contrat et la vérification de la conformité est en cours.

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n°13 : Photovoltaïque – compléter le tableau des AIES et l'analyse environnementale dès que le projet sera mieux défini

ACTION n°14 : Insister auprès des chauffeurs d'éviter de passer par Weitbruch (ceux venant du sud du site)

ACTION n°15 : Revoir la cotation de l'acceptation de l'amiante lié dans le tableau des AIES du fait de l'augmentation des demandes

ACTION n°16 : Faire signer le rapport de l'APAVE par l'électricien dès son passage sur site (après avoir fait les travaux)

ACTION n°17 : Vérifier avec l'assureur (GROUPAMA) la conformité du contrat



Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA CONFORMITE AUX EXIGENCES LEGALES ET AUTRES

Conformité à l'AP :

DREAL : visite annuelle du 19 octobre 2021, (voir commentaires page suivante).

Conformité à l'AM :

Art.16 : « La clôture est positionnée à une distance d'au moins 10 mètres de la zone à exploiter »

Contact a été pris avec la SAFER pour l'acquisition des terrains limitrophes

Art.51 : « Les déchets de plâtre sont admis dans des casiers dédiés aux déchets de plâtre ».

Nous n'acceptons que du plâtre en mélange et en très petite quantité. Une benne plâtre est mise en place progressivement dans les déchèteries.

Conformité à l'AM recherche des substances dangereuses : Pour mémoire : Courrier réponse de la DREAL du 15 octobre 2019.

Pour les paramètres Phénols, Cyanures libres, Hydrocarbures totaux, Chrome 6 et Cadmium validation d'allègement de fréquence (1/an).

Pour les paramètres Arsenic, Fluor, AOX, Plomb et mercure le maintien des prescriptions est autorisées (semestriel).

Pour les autres paramètres pas d'autosurveillance imposée.

Conformité au marché d'exploitation : Depuis juillet 2018 (ECT)

R.A.S.

Conformité au marché d'exploitation station de lixiviats : Marché renouvelé en octobre 2017 (OVIVE).

R.A.S.

Conformité au marché d'exploitation torchère : Nouvelle torchère depuis juillet 2020.

Marché de travaux 2021 à 2025 (BIOME/GRS)

R.A.S.

Conformité au marché prélèvement et analyses des eaux :

Nouveau marché 2021-2022-2023 (Eurofins-LCDI)

R.A.S.

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n°18 : (AM 2016) Essayer d'acheter terrains limitrophes (limite des 10 mètres)

DREAL VISITE ET COMMENTAIRES

Visite du 19.10.2021 :

DREAL : visite annuelle du 19.10.2021 (rapport disponible sur le serveur).

La visite d'inspection a porté principalement sur la protection des eaux souterraines d'une installation de stockage de déchets non dangereux.

Constats et suites proposées :

Constat n°1 : Réseau piézométrique

La surveillance des eaux souterraines est réalisée à partir du réseau piézométrique composé de 6 piézomètres dont le plan d'implantation a été présenté à l'Inspection. L'exploitant ne sait pas si tous les piézomètres sont enregistrés à la banque du sous-sol.

Le réseau piézométrique a été complété par 2 piézomètres (Pza et Pzb) suite aux conclusions du dossier d'expertise des conditions de suivi des eaux souterraines réalisé en 2005. Cette modification du réseau piézométrique composé de 6 piézomètres, a été validée par arrêté préfectoral du 16 mai 2006.

L'arrêté préfectoral du 2 octobre 2007 codifiant l'ensemble des prescriptions relatives à l'exploitation du site **comporte une erreur** à l'article 41 (cité ci-dessus) sur la composition du réseau piézométrique composé de 4 piézomètres et non de 6.

Le jour de la visite, les piézomètres suivants ont été contrôlés par sondage ;

- Pz1 à l'entrée du site, protégé et cadénassé
- Pz2 situé à l'intérieur du site, protégé par la plateforme de l'escalier d'accès. Capot non cadénassé.
- Pz4 à côté du grillage à l'extérieur du site, protégé par une butte et cadénassé.

Le sens d'écoulement de la nappe est dirigé vers la partie en exploitation (direction sud -sud/est) et varie peu au cours des différentes campagnes d'analyses.

La construction du casier 4 est en cours de réalisation, sa mise en service est envisagée pour fin 2022. Cette future zone d'exploitation est légèrement décalée vers l'ouest par rapport à l'implantation actuelle du réseau piézométrique.

Proposition de suites :

Les dispositions de l'article 41 de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2007 concernant la composition du réseau piézométrique nécessitent d'être corrigées. Une demande de modification des prescriptions concernant la surveillance des eaux de surfaces est en cours d'instruction.

Un arrêté préfectoral complémentaire sera proposé prochainement sur ce point, les dispositions concernant la composition du réseau piézométrique seront révisées à cette occasion.

L'exploitant s'assurera :

- **que tous les piézomètres soient verrouillés et enregistrés à la banque du sous-sol,**
- **de la pertinence de l'implantation du réseau piézométrique par rapport à la mise en service du casier 4. Il convient qu'il présente des éléments hydrogéologiques à l'Inspection en ce sens.**

Constat n°2 : Fréquence d'analyse

Les résultats d'analyses sont enregistrés dans GIDAF. Les derniers résultats disponibles datent de mai 2021.

Proposition de suites :

Ce point n'appelle pas d'observation.

Constat n°3 : Paramètres analysés

Les analyses doivent porter à minima sur les paramètres cités à l'article 24 de l'arrêté ministériel complété par les paramètres cités à l'article 41 de l'arrêté préfectoral.

Les résultats des paramètres DBO5, COT et salmonelles ne figurent pas dans GIDAF. Le cadre ne permettait pas la saisie de ces paramètres. Le cadre GIDAF a été modifié en conséquence à l'issue de la visite.

Les 3 paramètres sont analysés. Les résultats de mai 2021 sont présentés ci-dessous :

- DBO5 : < 3 mg/l pour l'ensemble des piézomètres,
- COT : Pza : 0,63 mg/l , Pzb : 1,05 mg/l, Pz1 : 2,7 mg/l, Pz2 : <0,50 mg/l, Pz3 : < 0,5 mg/l, Pz4 : 0,95 mg/l
- Salmonelles : non détecté sur l'ensemble des piézomètres.

Les valeurs mesurées n'appellent pas d'observations.

L'Inspection a vérifié par sondage les paramètres suivants : nitrates et indice phénols.

- Indice phénol : la valeur saisie dans GIDAF en mai 2021, est de 2,7 mg/l en Pz1 et 0,29 mg/l en Pza.

La valeur saisie dans GIDAF en Pz1 est erronée, la valeur relevée dans le rapport d'analyse est < 50 µg/l.

Pza est situé en amont du site, le dépassement relevé n'est pas lié à l'activité du site.

Aucun dépassement n'a été constaté lors des analyses précédentes. La valeur seuil de l'indice phénol est de 0,10 mg/l pour la qualité des eaux brutes (source : arrêté ministériel du 11 janvier 2007).

• Nitrates : la valeur saisie dans GIDAF en mai 2021 est de 190 mg/l en Pz4. La valeur saisie dans GIDAF est erronée, la valeur relevée dans le rapport d'analyse est de 850 mg/l.

La valeur seuil du nitrate est de 100 mg/l pour la qualité des eaux brutes (source : arrêté ministériel du 11 janvier 2007). Aucun dépassement n'a été constaté lors des analyses précédentes (la valeur maximale mesurée est de 40,2 mg/l au cours des deux dernières années). Pz4 est situé en aval de la zone en cours d'exploitation.

Proposition de suites :

Le paramètre nitrate est à surveiller en aval du site principalement en Pz4. En cas de dépassement lors de la prochaine campagne de mesure l'exploitant établira un plan d'action pour ce paramètre et le transmettra à l'inspection.

**L'exploitant s'assurera de la bonne saisie des valeurs dans GIDAF.
Ce paramètre est revenu à la normale en novembre 2021**

Constat n°4 : Radioactivité

Les analyses de la radioactivité ont été réalisées en novembre 2016. Elles portent sur les éléments alpha, bêta et tritium.

Les valeurs maximales relevées sont les suivantes :

- activité globale alpha : 0,14 Bq/L en PzA
- activité bêta globale résiduelle : 0,26 Bq/L en Pz3 et Pz4
- activité tritium : < 7 Bq/L en PzA et Pz1.

Le but de cette analyse est de contrôler le bruit de fond radiologique des radionucléides présents dans les eaux souterraines.

Les prochaines analyses sont prévues d'ici la fin de l'année 2021

L'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, mentionnées aux articles R.1321-2,

R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique, a été modifié pour intégrer le **radon** dans les paramètres indicateurs de radioactivité, uniquement pour les eaux souterraines.

Proposition de suites :

**Le radon fait partie des radionucléides susceptibles d'être présent dans les eaux souterraines.
Il est demandé à l'exploitant d'ajouter le radon aux paramètres de radioactivité à analyser afin de contrôler son bruit de fond.**

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n°19 : Surveiller le paramètre « Nitrate » des analyses du piézomètre 4.

ANALYSE DES DEMANDES EXTERNES ET PLAINTES

Lors de la réunion du Bureau du SMITOM, le 4 septembre 2021, M. Marc MOSER (Vice-Président) informe Christian HEY (DG) qu'un administré lui a signalé des odeurs de biogaz autour du site et spécifiquement sur la partie sud. M. MOSER M. a constaté lui-même cette « incommodation ».

Du 29/11/2021 au 03/12/21, BIOME a œuvré pour raccorder 6 puits de biogaz au réseau.

ANALYSE DES NON-CONFORMITES

En 2021 les 17 Non-conformités (12 en 2020) concernent :

- Compresseur des pompes pneumatiques HS (remplacé le 03/02/2021)
- Intégrité du grillage périphérique (agriculteur – réparé le 04/06/2021)
- Intégrité du grillage périphérique (VINCI – en attente remise en état)
- Compacteur en panne (12 jours)
- Déchèterie Haguenau – DEEE machine à laver
- Marchepied à l'entrée cassé (réparation effectuée par MULEER TP)
- Vanne de vidage du bassin des eaux de pluie HS (PONTIGGIA - travaux effectués le 20/08/2021)
- Déchèterie Ingwiller – tondeuse thermique
- C.C. KOCHERSBERG – refus benne. Ecoulement de gasoil
- Torchère HS (2x) – Electrovanne défaillante
- Odeurs diffuses autour du site – BIOME, travaux de raccordement au réseau biogaz de 6 puits.
- Quantité des lixiviats traités et rejetés supérieure à l'autorisation par A.P.
- Déchèterie Geudertheim – DEEE sèche-serviette
- Pompe pneumatique HS – En attente de livraison
- Qualité des lixiviats traités et rejetés (2x) - dépassement du seuil de rejet de l'ammonium (poche d'effluent impactée dans la cuve CA)

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

Non-conformités par déchèterie et par syndicats : (page suivante)

SYNDICATS	DECHETERIES	Nbre NC		Nbre de refus pour 1000 tonnes	Nbre de refus pour 1000 tonnes moyen (moyenne syndicat)
		2021	2021		
		2021	2021		2021
Com Agglo Hag	Bischwiller	0	0	0,302	
	Berstheim	0	0		
	Brumath	0	0		
	Haguenau	1	0,98		
	Mommenheim	0	0		
	Schweighouse	0	0		
	Val de Moder	0	0		
Ccom Pays Rhenan	Gambsheim	0	0	0	
	Drusenheim	0	0		
	Roeschwoog	0	0		
	Sessenheim	0	0		
Ccom Basse Zorn	Geuderthaim	1	3,26	1,54	
	Gries	0	0		
SMICTOM Saverne	Ingwiller	1	1,003	0,431	
	Saverne	0	0		
	Marmoutier	0	0		
	Wingen/M mobile	0	0		
	Petersbach mobile	0	0		
	Dettwiller mobile	0	0		
	Dossenheim/Z mobile	0	0		
	Bouxwiller mobile	0	0		
	Neuwiller S mobile	0	0		
	Wolshheim mobile	0	0		
	Ccom Pays Zorn	Bossendorf	0		
Mutzenhouse		0	0		

ANALYSE DES ACTIONS DES PRESTATAIRES (marchés de service)

Prestataire	Prestation	Cadre	Opérations particulières 2021	Commentaires
ECT	Exploitation des casiers	Marché	Entretien poussé sur et autour du site (élagage, débroussaillage). Couverture de terre (50 cm) des alvéoles terminées. Participation régulière des activités du site autres que la réception et la mise en place des déchets	Bonne prise en main du responsable d'exploitation, très volontaire
OVIVE	Exploitation de la station de traitement des lixiviats	Marché	Travaux d'améliorations en continus Remplacement de l'automate et mise en place d'un suivi par télésurveillance	Très bon technicien
GRS Valtech	Entretien, contrôles du captage et traitement du biogaz		Suivi et réglage du réseau de biogaz	Pas toujours efficace
BIOME	Location et entretien de la torchère (6mois)	Contrat	Entretien général de la torchère Remplacement d'une électrovanne Confinement et raccordement de 6 puits au réseau de biogaz	Techniciens peu coopératifs

LCDI Eurofins	Analyse des eaux	Marché	L'ensemble des prélèvements a été fait sur L'année	Bonne organisation
Europoll	Contrôle externe de la torçère	Commande	Pas de passage en 2021 (reporté au 18/01/2022)	RAS
Baur	Levés topographiques	Commande	-	RAS
APAVE	Contrôles électriques	Commande	-	RAS
PMA	Pont bascule – métrologie	Commande	Entretien et étalonnage du pont bascule	RAS
@m2c	Détection radioactivité	Commande	Contrôle détecteur de radioactivité.	Bon prestataire
ANTEA	Création du casier 4 M.O.	Marché	Conseils, assistance, planning, suivi travaux création casier 4.	Pas à la hauteur des enjeux
VINCI	Terrassement, création digues, VRD	Marché	Mise en place digue finale (aval)	Peu d'engagement
MULLER TP	Travaux hydrauliques	Marché (ST)	Mise en place drainage des lixiviats C4 + prolongation tuyauterie casiers précédents et puits de collecte. Reprise des malfaçons	Pas d'engagement et peu fiable
EGC Galopin	Étanchéité active	Marché	Mise en place étanchéité active C4	Force de propositions
ATB Brumath	CSPS		Coordination et surveillance hygiène et sécurité	RAS

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n°20 : Insister et veiller à la bonne exécution de la partie terminale du chantier de création du casier 4

ACTIONS CORRECTIVES et OPPORTUNITES

/

BESOINS EN FORMATIONS INTERNES OU EXTERNES

Formations SMITOM 2021 : Aucune formation suivie en 2021

Nom/Prénom	Intitulé de la formation/coût	Besoins	Organisme de formation	Date prévue	Durée	Date de réalisation	Certificat ou Diplôme	Evaluation de la formation
KNAPP P.	Colloque assistant de prévention	Recommandé	CDG67	06.11.19	1j	06.11.19		Retour d'expériences



Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Formations 2021 ECT : Aucune formation en 2021

Nom	Intitulé de la formation/coût	Besoins	Organisme de formation	Date prévue	Durée	Date de réalisation	Date de validité	Evaluation de la formation	Commentaires
RICHARD Charles-Even	Formation encadrant technique amiante	Règlementaire	APAVE	25 au 29/05/2020	5 js	25 au 29/05/2020	29/05/2023	Très utile et très complète.	Contenu en décalage avec notre travail en extérieur
BEY Mohamed	Recyclage CACES 4 en C2	Règlementaire	APAVE	3 et 4/12/20	2 js	3 et 4/12/20	déc-30		Nouvelle version de CACES avec le trax qui entre ans la catégorie des bull. Nouveau CACES C2 là ou le 4 devenait C1.
BEY Mohamed	Amiante - Formation cumul de fonctions	Règlementaire	APAVE	14 au 18 / 12/ 20	5 js	du 14/12 au 18/12	17/12/2023		Valide jusqu'au 17/12/23

RESULTATS DES EXERCICES DE SITUATIONS D'URGENCE

L'ensemble des exercices d'urgences a été réalisé. Sauf l'essai PTI. Également l'urgence sanitaire (covid19- sans compte rendu). Les CR sont disponibles sur le serveur.

Intitulé des situations d'urgence	Fréquence	Acteurs	Date de l'exercice	
			Prévue	Réalisée
Conduite à tenir en cas d'incendie / explosion	Annuelle	RS Exploitant CPI weitbruch	09.2021	10.09.21
Conduite à tenir en cas de fuite	Annuelle	RS Exploitant	08.2021	20.07.21
Conduite à tenir en cas de détection d'une source radioactive	Annuelle	RS, RE Exploitant	06.2021	23.06.21
Conduite à tenir en cas de débordement	Annuelle	RS, RE Exploitant	08.2021	20.07.21
Conduite à tenir en cas de débordement du puits 1	Annuelle	RS, RE Exploitant	08.2021	20.07.21
Manipulation du gilet de sauvetage	Annuelle	RS, RE Exploitant	09.2021	20.07.21
Essai PTI	Annuelle	RS/RE	09.2021	
Instructions amiante et EPI	Annuelle	RS, RE Exploitant	08.2021	19.07.21
Conduite à tenir en cas de détection d'une source radioactive	Exceptionnel	RE, RS, Exploitant		
Présentation du SME à l'exploitant	Annuelle	RS, exploitant	02.2021	04.02.21
Présentation ou rappel du système des pesées	Annuelle	RS, exploitant	08.2021	13.07.21
Exercice d'évacuation d'urgence	Annuelle	RS, exploitation	08.2021	13.07.21
Urgence sanitaire	Dès que besoin	RE, RS, Exploitant		13.07.21

Les comptes-rendus sont stockés sur le serveur.

EVOLUTIONS DANS L'ENVIRONNEMENT GENERAL DE L'ACTIVITE DE NOTRE CSDND

Cette partie de la revue de direction doit faire le point sur les évolutions réglementaires, environnementales, d'opportunité, etc, qui pourraient avoir dans le futur une influence sur notre site et son exploitation.

1) ARRETE MINISTERIEL du 15 février 2016, relatif aux ISDND (abroge et remplace l'arrêté actuel du 9 septembre 1997).

Nous avons noté les points à traiter sur notre installation :

- Art 16 : Clôture périphérique à au moins 10 mètres de la zone à exploiter –Contact pris avec la SAFER pour pouvoir acheter les terrains limitrophes
- Art 51 : Mettre en place un casier dédié au plâtre – **Nous ne recevons que peu de déchets à base de plâtre, ils sont recensés et très peu de matière organique susceptible de réagir avec le plâtre. Les EPCI de collecte ont mis ou vont mettre en place des bennes dédiées prochainement.**

ANNEXE II :

La fréquence (trimestre) de prélèvements d'échantillons et d'analyses des lixiviats traités et des eaux de ruissellement ne sont pas respectées (constat DREAL, le 14.01.20).

Un nouvel arrêté préfectoral est en phase de travail

Résolu en 2021 :

- **Le radon fait partie des radionucléides susceptibles d'être présent dans les eaux souterraines. Il est demandé à l'exploitant d'ajouter le radon aux paramètres de radioactivité à analyser afin de contrôler son bruit de fond.**
Ce point a été évoqué lors de la visite DREAL du 19.10.2021. Les prélèvements ont été effectués le 30.11.2021. Absence ou quasi absence

2) EVOLUTION DE LA NORME ISO 14001

La nouvelle norme ISO14001 – 2015 a été validée en février 2018.

Recertification en 2019.

Pas d'autre évolution depuis.

3) EVOLUTIONS DE LA TGAP

Ne prend plus en compte la certification ISO 14001 et tend vers une forte augmentation (58 euros en 2022).

4) EVOLUTIONS FUTURES DE NOTRE CSDND

Autorisation d'exploiter l'ISDND de Weitbruch jusqu'au 5 décembre 2026 (Arrêté Préfectoral du 8 octobre 2019). Un nouveau casier (n°4) est en travaux et permettra d'accueillir les déchets « ultimes » probablement jusqu'à la fin de cette autorisation.

En 2023, ne resteront que deux sites de classe 2 dans le Bas-Rhin.

5) OPPORTUNITES

La surface couverte du site nous permet d'y installer un champ photovoltaïque.

Cette production d'énergie verte, s'inscrit dans le plan d'indépendance énergétique et va permettre une meilleure image des sites d'enfouissement. La démarche administrative s'avère cependant beaucoup plus délicate que prévue.

Une partie de notre site actuelle devra être mise en post exploitation pour pouvoir recevoir cette génératrice.

6) EVOLUTION DES APPORTS ET DU TYPE DES DECHETS

En 2021, les apports propres au secteur du SMITOM ont été dans les standards des années précédentes (7415 tonnes et 160 tonnes d'amiante) Les apports externes au SMITOM restent conséquent (4900 tonnes) et dépassent nos prévisions (2500 tonnes). Ces déchets sont pour une bonne partie des DAE et des encombrants broyés. La cause principale reste la réticence des exutoires lorrains à les prendre en charge. Même le tarif (150 euros H.T. + 58 euros de TGAP) pourtant dissuasif est accepté.

Tableau des tonnages 2021 :



Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

TONNAGE ECT	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septemb.	octobre	novemb.	décemb.	TOTAUX	TOTAUX 2020
COMMERCIAUX										0,38			0,38	10,72
COMMUNES	402,48	562,7	719,26	764	654	689	632	666,08	793,04	540,42	508,42	461,72	7 393,42	6689,36
STEP Dégrillage	3,64									7,62	9,3	2,54	23,10	38,28
WEITBRUCH							4,12		0,52	4,18			8,82	0
AMIANTE CIMENT	3,82	11,76	16,48	8,64	14,78	10,9	19	29,46	5,62	14,08	15,98	10,44	160,96	143,26
UVEOM TRANSFERT													0,00	0
EVNA KOCHERSBERG					97,94	90,5		83,5	56,24	10,84			339,06	45,6
SCHROLL DAE													0,00	39,42
SCHROLL ALTEM RT SMITOM													0,00	307,04
SARDI STRASBOURG			115,62	85,4					205,98	39,56			446,60	0
SARDI EDIB			31,46	52,3	43,26	13,7	72,7	34,66	18,76				266,86	0
SARDI ECOMOBILIER				8,64	18,6	18,3	33	45,3	168,60				292,50	0
LINGENHELD HAGUENAU/OBERSCH		76,2	166,46	223	91,98	311	286	171,56	166,40	114,2	104,3	188,1	1 899,28	2396,52
VEOLIA ROSHEIM	14,52	53,76	85	63,7	81,14	39,3	39,3	57,98	57,98	57,98	64,38	31,22	646,24	220,54
DERICHBOURG RBA		79,68	110,42	84,9	108,6								383,64	55,1
SENERVAL EMS										639,12			639,12	833,38
TOTAUX	424,46	784,1	1244,7	1291	1110	1173	1086	1 088,54	1473,14	1428,38	702,38	694,02	12 499,98	10779,22

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n°21 : Mettre phase 1 du site exploité en post-exploitation (pour obtenir l'autorisation d'y installer un champ photovoltaïque)

BESOINS EN RESSOURCES : Humaines, techniques, ...

La situation sanitaire nous a poussé à nous réorganiser et à trouver des solutions pour pallier les éventuelles absences.

Le SMITOM a mis en place un PCA. Nicolas est régulièrement sollicité pour le remplacement à l'acceptation. ECT de son côté a également élaboré un PCA. Ce document sera revu en début d'année.

Afin de pouvoir photographier le site d'en haut et de produire ces images à l'instant et à l'endroit voulus, le SMITOM pourrait se doter d'un drone.

L'avancement des travaux de remplissage, les chantiers, le positionnement des éléments, la vérification de la conformité (débroussaillage, intégrité, dépôt sauvage, ...) en seraient fortement facilités et le professionnalisme mis en avant.

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n°22 : Opportunité d'acheter un drone pour diverses prises d'images (une autre solution serait de faire passer une personne ayant les compétences deux fois par années pour des clichés)

DECISIONS SUR EVENTUELS CHANGEMENTS SME (domaine d'application, stratégie, opportunités, ...)

Opportunité : Idem les années précédentes- comme cité plus haut, l'ambition du SMITOM est de permettre la mise en place de deux centrales photovoltaïques et de profiter de la surface disponible pour produire une électricité verte.

Il faudra cependant bien veiller à être en concordance totale avec la réglementation quant à l'accès du site et de la gestion des risques.

Le cycle de vie des éléments générateurs sera également fourni par l'entreprise installatrice.

BILAN DE LA REVUE DE DIRECTION 2021 (suivi des actions), conclusion sur l'efficacité – données de sortie de la RD

ACTION n° 1 : Respecter les fréquences des prélèvements pour les analyses des effluents (dans l'attente d'un échancier adapté et accordé par la Préfecture). **LCDI a respecté les fréquences des prélèvements.**

ACTION n° 2 : Changer les ampoules ou les blocs de sécurité électrique (remarque APAVE) **Fait le 12 juillet 2021**

ACTION n° 3 : Mettre l'armoire électrique en place et changer la serrure du portillon d'accès (pompage des lixiviats en aval du casier 4). **Fait le 12 juillet 2021**

ACTION n° 4 : Demander le BSD à Transmétaux (fuite hydraulique) **Action abandonnée. La personne en charge du dossier ne fait plus partie de la Société et personne ne semble au courant.**

ACTION n° 5 : Réactualiser le plan des dangers après travaux du C4. **En attente de la fin des travaux**

ACTION n° 6 : Voir possibilité de réinstaller la télésurveillance avec OVIVE (prévue en 2021). **Nouvel automate installé le 22 juin 2021 (avec télésurveillance)**

ACTION n° 7 : Terminer la nouvelle version du Contexte environnemental **Fait et terminée le 23 novembre 2021**

ACTION n° 8 : Ne plus garder le NC ouvertes trop longtemps. Passer en action corrective. **Dès que nécessaire.**

ACTION n° 9 : Communiquer à la DREAL l'équivalence de l'étanchéité réglementaire mise en place. **Chantier non terminé. En attente du document ANTEA.**

ACTION n° 10 : Demander protocoles sanitaires (Covid19) des entreprises extérieures. **Fait pour ECT et les intervenants chantier création casier 4 (via SSP)**

ACTION n° 11 : Vérifier les accréditations des laboratoires d'analyses. **Fait via LCDI Eurofins**

ACTION n° 12 : Voir avec TRYBA (photovoltaïque) les instructions à tenir en cas d'incendie. **Reportée.**

ACTION n° 13 : Obtenir l'analyse de cycle de vie des panneaux photovoltaïques. **Reportée.**

ACTION n° 14 : Partage des connaissances du D.G. avant son départ en retraite. **Fait à fur et à mesure (le delta est grand-je me permets)**

ACTION n° 15 : Obtenir le plan de continuité des activités d'ECT. **Obtenu, cependant le risque Covid n'est pas mentionné. ECT va réactualiser le document.**

ACTION n° 16 : Inclure les commentaires d'ANTEA (bilan hydrique) dans tableau des indicateurs environnementaux. **Fait**

ACTION n° 17 : Mettre en place un suivi graphique quant à la quantité de biogaz ou de lixiviats traités. **Fait**

ACTION n° 18 : Veille réglementaire en ce qui concerne le projet photovoltaïque. **Reportée.**

ACTION n° 19 : Intégrer le nouveau casier (dès la fin du chantier) dans les documents du SME. **Fait dans le tableau des AIES.**

ACTION n° 20 : (AM 2016) Faire des mesures de radioactivité dans les piézomètres **Fait le 30 novembre 2022 (Egalement Radon).**

ACTION n° 21 : Faire une demande à la Préfecture pour adapter la fréquence de analyses et les flux aux fonctionnements réels du site. **Fait. Dossier en cours.**

ACTION n° 22 : Faire faire des analyses d'amiante dans les bassins de stockage des lixiviats. **Fait, lors des prélèvements de février 2021.**

ACTION n° 23 : Être plus exigeant quant aux explications concernant l'utilisation et le suivi de la torchère (BIOME). **Fait à chaque passage du technicien.**

ACTION n° 24 : Couverture journalière dès apports RT (si présence OM) pour éviter l'étouffement des animaux par ingestion **Refus si trop odorant. Sinon fait en fin de journée.**

ACTION n° 25 : Eviter les émanations de biogaz en mesurant régulièrement les teneurs dans les puits et vérifier l'état du réseau **Raccordement de 6 puits de biogaz du casier 3 le 3 décembre 2022 au réseau de biogaz.**

ACTION n° 26 : Contrôler régulièrement l'aspect du site, les fossés et le pompage des lixiviats pour éviter les éventuelles infiltrations **Fait lors des tours de site.**

ACTION n° 27 : N'accepter que les déchets autorisés pour éviter l'enfouissement des matières premières **Fait lors de l'établissement des CAP et vérification des déchargement. En 2022, à l'aide d'une vidéosurveillance.**

ACTION n° 28 : Contrôler le respect des échéances et des paramètres des prélèvements des eaux (LCDI) **Fait, LCDI très réactif.**

ACTION n° 29 : Mesurer les teneurs et la pression des puits de biogaz non-raccordés pour éviter l'émission de biogaz **Fait et raccordement de 6 puits de biogaz au réseau.**

ACTION n° 30 : Débroussaillage régulier pour éviter le nichage de la faune aux endroits concernés. **Tout au long de l'année**

ACTION n° 31 : Faire réparer ou remplacer le compresseur (pompes pneumatiques) h.s. **Remplacé le 3 février 2021.**

Sur 31 actions décidées pour l'année 2021, 1 a été abandonnée (non obtention BSD fuite camion TRANSMETAUX), 5 ont été reportées (réactualiser le plan des dangers avec ajout C4, communiquer l'équivalence d'étanchéité à la DREAL, la gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques, le cycle de vie des panneaux PV, la veille réglementaire des panneaux PV).

Liste des actions reportées et à engager dès validation du projet

ACTION n°23 : Gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques

ACTION n°24 : Obtenir cycle de vie des panneaux photovoltaïques

ACTION n°25 : Mettre en place la veille règlementaire des P.Photovoltaïques



Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

ANALYSE DES ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Page suivante

Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Date de mise à jour : 12/01/2022

Légende
 N : fonctionnement normal
 A : fonctionnement anormal
 P : fonctionnement provisoire

Détails (quantité, précisions, événement redouté si accidentel...)

Conf régmt (NC=non conforme)
 Fréq/durée aspect
 Fréq/durée impact
 Avis parties intéressées
 Gravité env. de l'impact
 Sensibilité du milieu
 Perturbat faune

Pris en compte PME 2022: note > 25, les NC, les impacts sources d'opportunités

Activité	ACV phase	Aspect	Fonction N/A/P	Impacts	Détails (quantité, précisions, événement redouté si accidentel...)	Conf régmt (NC=non conforme)							Note initiale	Eléments de maîtrise	Coef. Maît*	Note	Observations	Personnel concerné
						A	B	C	D	E	F	G						
RECEPTION DES DECHETS																		
Stockage de déchets N.D.	3	Présence de déchets à terme (déchets recouverts)	N	Emission de méthane	très peu de déchets fermentescibles, Le 04.09.21 observations du voisinage sur les odeurs , impact GES	N C/ A P	7	7	5	1	1	1	245	provisions financières pour gestion des biogaz en post exploitation + cartographie des emanations en 2017 prise ne compte avec résorption des points sensibles. Raccordement des puits PL4, 27,28, 29, 22 et PL6 en 2021 au réseau de biogaz	0,4	98	Méthane capté et brûlé/Analyses des puits depuis la fin 2012 + travaux d'étanchéité réseau en 2014 + PL6 et 22 au réseau. Cyclique en 2015/2016, puis selon production réelle en 2017. Cartographie des émissions diffuses réalisée en 2017, des travaux d'étanchéité sont effectués aux points de fuites. Prise en compte des remarques GRS dans PME 2019. Puits casier 3 raccordés au réseau biogaz en 2021	12
	3	Présence de déchets à terme (déchets recouverts)	N	Pollution eaux (anciens casiers)	uniquement étanchéité passive, mais terrain naturel à 5*10-7 environ, et compactage avant exploitation (10-8 voire 10-9)	C	7	7	3	3	1	1	1323	surveillance et remblaiement des éventuelles dépressions qui favoriseraient l'infiltration + réseau de fossés adapté et contrôlé+ pompage des lixiviats dès constat (4 pompes pneumatiques en place). Maintenir le site à charge zéro	0,1	132,3	En continu/vérifications des analyses + pompage pneumatique des lixiviats + mesures niveau dans les puits depuis 2014. Entretien pompes pneumatiques en 2019. Remplacement compresseur en 2021 et commande nouvelle pompe.	12
	3		N	Rejet de lixiviats traités	1m3/h, risque de pollution du Lohgraben en continu	C	6	6	3	1	1	1	108	qualité surveillée journalièrement+absence rejet en été+arrêt rejets dès risque	0,4	43,2	Vérifié en continu. Injection de sulfate d'alumine depuis mi-mars 2018 pour traiter le phosphore et l'arsenic.	126
	3	Non valorisation matière ou énergie des déchets	P	Consommation des matières premières	Acceptation de DAE/RT en 2021, par manque de capacité d'incinération ou d'exutoire	C	6	6	3	3	1	1	972	N'accepter que les déchets autorisés	0,2	194	Ponctuel et problématique n'émanant pas du SMITOM. Forte demande en 2021 et probablement aussi en 2022	1234
Acceptation de l'amiante lié	6	Communiquer les consignes d'acceptation et les risques	N	Environ 200 apports pour 2021 et plus de demandes de renseignements. Nécessite beaucoup de temps à l'accueil	Eviter les prises de risques, les accueils non-conformes	C	7	3	3	1	3	1	189	Ne pas hésiter à prendre du temps pour bien expliquer et poser des questions pour voir si les consignes sont comprises	0,1	18,9	Représente plus d'un mois de travail à temps complet sur une année. Mais, c'est nécessaire	12347
TRAITEMENT DES DECHETS																		

EXPLOITATION DES CASIERS																		
Mise en place des puits de dégazage et du réseau	3	Emission de biogaz (provisoire avant raccordement)	P	Emission de gaz à effet de serre	Le risque est que les puits mis en place sans être raccordés favorise les émanations de biogaz. Des mesures sont effectuées régulièrement et si un puits est considéré comme producteur, il sera raccordé au réseau.	C	7	6	5	1	3	1	630	très peu de déchets fermentescibles. Mesures régulières	0,2	126	déchets non fermentescibles + raccordement en 2014 puits PL6 au réseau. Cartographie biogaz en 2017 (AM 2016) -Raccordement de 6 puits de biogaz du casier 3 au réseau en 2021	12
	3	Emission de biogaz (provisoire avant raccordement)	P	Emission d'odeur	Le risque est que les puits mis en place sans être raccordés favorise les émanations d'odeurs.	C	7	6	5	1	1	1	210	Puits producteurs constatés seront raccordés au réseau	0,4	84	Contrôles des puits pour déterminer la production de biogaz depuis 2014. Pas de réelle production constatée en 2017 (cartographie). Raccordement de 6 puits de biogaz du casier 3 au réseau en 2021	12
CREATION DES CASIERS																		
Création casier 4 à partir du 10 août 2020 (voir marché VINCI/EGC GALOPIN)																		
MISE EN PLACE DE LA COUVERTURE FINALE DES CASIERS																		
ENTRETIEN DU SITE																		
Débroussaillage	3	Utilisation d'une débroussailleuse	N	Faune	risque de détruire des nids (lapins, oiseaux)	C	3	3	1	5	1	3	675	Fauchage régulier pour limiter le nichage de la faune (sur bande le long du chemin d'accès et du réseau biogaz). Tonte globale du haut du site (ancien).	0,1	67,5	Depuis 2010 limitation aux zones strictement nécessaires (biogaz)+fauchage régulier le long de l'accès principal. Garder le haut du site en tonte permanente.	1234
MAINTENANCE DES ENGIN ET EQUIPEMENTS																		
ADMINISTRATION																		
GESTION DES EFFLUENTS																		
Gestion des lixiviats	3	Rejet non conforme aux limites de l'AP	A	Pollution du Lohgraben	Traitement du phosphore difficile sur ce type d'installation (avant 2018). Injection de sulfate d'alumine.	N C/ AP	6	6	5	3	1	1	1620	Trouver un traitement complémentaire pour le phosphore et éventuellement l'As (fait depuis mi-mars 2018). Automatismes des injections depuis 2019. <i>Nouvel automate installé en 2021 pour plus de retour d'informations dès problème ou dérive.</i>	0,1	162	Traitement (sulfate d'alumine) mis en place début 2018. Télésurveillance depuis 2021	126

Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

ANALYSE DU CYCLE DE VIE																	
1		Matières premières	N	Consommation de MP		C						0	peu de consommation de matières premières	0	uniquement produits traitement lixiviats	1234567	
2		phase Conception	N			C						0	phase conception totalement menée pour limiter les impacts	0		12	
3		phase Production	N			C						0	voir AIES	0		12	
4		Transports	N			C						0	totalement externalisé	0	Contrôle à l'entrée du site	7	
5		Utilisation du produit	N		Mise en place de panneaux photovoltaïques	C						0	Externe	0	En projet	12	
6		fin de vie	N			C						0	suivi trentenaire	0	le financement est prévu et versé en provision annuellement	12	
DIVERS : Impacts bénéfiques																	
Évitement de décharge sauvage	3	Brûlage	N	Évitement d'émissions de polluants incontrôlés										Pour mémoire			
	N		Évitement de propagation du feu										Pour mémoire				
	N		Évitement des odeurs										Pour mémoire				
Stockage de déchets	3	Stockage des déchets	N	Évitement de pollution de l'eau et du sol										Pour mémoire			
	N		Évitement de pollution visuelle										Pour mémoire				
	N												Pour mémoire				
Stockage de déchets	5	Piégeage de carbone fossile	N	Réduction des émissions de GES										Pour mémoire			
	5		Remplissage du site	N	Rétablissement de la topographie initiale du secteur										Pour mémoire		
	5			N	Abri pour la faune										Pour mémoire		
Centre de stockage de déchets	2	Position centrale par rapport aux communes importantes	N	Economie d'énergie et d'émissions polluantes										Pour mémoire			
	2		Remplacement de la torchère	N	Meilleure incinération du biogaz										Fait le 9 juillet 2020	12	
	3			N	Manque de nourriture	Année peu productrice en graines 2017 - pas de nourriture pour les oiseaux								Acheter des garines pour la survie des oiseaux		Bon de commande fait. RS ramène graines de chez lui	2
Acceptation de l'amiante lié. Nouvelle méthodologie	6	Être le plus en phase avec la réglementation en vigueur	N	Ne pas avoir de dispersion de fibres d'amiante grâce à une meilleure organisation de l'acceptation et du conditionnement										Privilégier le contact téléphonique avant l'opération de démontage. Acceptation uniquement sur rdv, ça évite l'acceptation sans préparation au préalable.		Mise en place d'un nouveau mode opératoire suite à la visite de II.T..	12347
Acceptation de l'amiante lié	4	Communiquer les coordonnées gps	N	Éviter de chercher le site sans adresse. Moins de consommation de pétrole. Moins de stress (accident éventuel)												N'intéresse pas les gens	124
Portes ouvertes et autres visites	3	Lieu de sensibilisation à une bonne gestion des déchets	N	Amélioration de la gestion individuelle des déchets												Pour mémoire	

De 25 à 99
De 100 à 500
De 501 à 1000
De 1001 à 1500

***Coef.Maît.:** De 1 à 0 (ce qui reste à maîtriser à ce qui est maîtrisé)
 1 = non maîtrisé ; 0,9 à 0,6 = maîtrise sensible ; 0,5 = 1/2 maîtrise
 0,5 à 0,1 = bonne maîtrise , 0 = maîtrise totale

Visa du RE

Personnel concerné :
 1 Responsable Environnement / DGS,
 2 Responsable site,
 3 Responsable société exploitation,
 4 Conducteurs d'engins,
 5 GRS, BIOME depuis juillet 2020
 6 OVIVE, 7 Autre prestataire

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n° 26 : Surveillance et mesures des puits de biogaz non raccordés au réseau et optimisation du réglage pour les autres (mais ils sont devenus rares...)

ACTION n° 27 : Vérifier en continu la couverture du site afin de ne pas favoriser d'entrée à l'eau de pluie

ACTION n° 28 : Surveiller en continu la qualité des lixiviats rejetés, ne pas hésiter à vidanger la cuve CA en cas de dérive

ACTION n° 29 : Eviter d'accepter des déchets valorisables

ACTION n° 30 : Débroussailler régulièrement pour éviter les nichages

PROPOSITION DU PME 2022

Page suivante

Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Cible	Origine : IES, PE, contrats..	Action / Opportunités	Risques/Actions	Responsable	Échéance initiale	Nouvelle échéance + motif	Budget	% réalisé	Réalisé le	Indicateur de suivi	Observations / Efficacité
Objectif n°1 : Conformité réglementaire											
Demande à la Préfecture pour adapter les fréquences des prélèvements à l'activité réelle du site	Rapport DREAL	Concorder les analyses des effluents rejetés aux périodes de traitements réels	Avoir des résultats d'analyses décalés par rapport à la réalité	RE	2021					Courrier DREAL	Proposition d'arrêté préfectoral reçue le 03.12.21. En attente texte définitif
Communiquer à la DREAL l'équivalence de l'étanchéité réglementaire	Audit interne 2020	Voir avec ANTEA pour l'obtention des analyses	Ne pas être conforme avec les exigences de l'AM 2016	RE	2021					Courrier DREAL	Attente retour ANTEA
Faire réparer le grillage périphérique endommagé par VINCI	NC 07.21	Faire réparer au plus vite	Intrusion d'animaux ou de personnes pouvant se blesser	RE/RS	10.06.21					NC	Réunion de cht du 10.06.21 sera fait en fin de chantier
Videosurveillance au déchargement des déchets	Loi AGECE Décret du 30 mars 2021	Faire appel à un spécialiste pour devis	Ne pas respecter la réglementation en vigueur	RE	juil-21					NC	TRS SONORISATION GUNDERSHOFFEN : Installation du mât et des caméras + base le 09.06.21. Mise en fonction le 7.10.21 (reste réglage final à faire + paramètres/date) Message le 16.11.21 pour demande paramétrages d'après réglementation. Attente retour matériel
Phase 1 du site en exploitation mis en post exploitation	RD 2022	Dossier et demande à la Préfecture pour mise en post exploitation	Ne pas obtenir l'autorisation d'installer la génératrice	RE	2022					obtention AP de post-exploitation	
Respecter la limite des 10 mètres entre la clôture et la partie à exploiter	EC AM 15.02.2016	Essayer d'acheter terrains limitrophes	Ne pas respecter l'art. 16 de l'AM du 15.02.2016	RE	2022					autorisation DREAL de mettre en exploit.	
Rejet des lixiviats : volume 6000 m3 (AP)	AIES	En fonction de la quantité de lixiviats collectés . Limiter les infiltrations	Avoir une influence sur la qualité de l'effluent de l'exutoire	RE	juil-05					Rapport annuel ICPE	Dépend de la production annuelle
Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol	CR DREAL	Ne pas connaître certaines données de la nappe	Piézomètre mal ou pas répertorié	RE						nouvelle numérotation	
Objectif n°2 : Prévention des nuisances environnementales, visuelle											

Objectif n°3 : Prévention des nuisances environnementales, faune												
Destruction de la faune lors des opérations de débroussaillage	AIES	Débroussaillage permanent, pour éviter les nichages		RS	2017	2022				L'année	Rapport mensuel	Débroussaillage régulier. Petites zones
Objectif n°4 : Prévention des nuisances environnementales, pollution de l'air												
Emissions de biogaz depuis les puits raccordés/non raccordés	AIES	Mesures régulières et raccordement si nécessaire	Emanation de biogaz dans l'atmosphère	RS/RE	2017	2022				Sur l'année	Rapport mensuel	Cartographie des émissions de méthane en 2017. Fuites sur puits non raccordés, sans réelles productions. Rajout terre puits 12,13,14,15,19 + Mesures régulières. Mise en place d'un nouveau capot pour mesures sur puits 30. Raccordement au réseau biogaz de 6 puits du casier 3.
Objectif n°5 : Prévention des nuisances environnementales, pollution des eaux												
Pompe pneumatique P1 HS	NC 15	Faire réparer la pompe ou remplacer	Infiltration des lixiviats dans la nappe	RS	12.21							Commande passée à OVIVE. En attente de la livraison (problème covid)
Nitrates à surveiller sur PZ4	CR DREAL	Surveillance accrue	Pollution de la nappe	RE							Tableau des analyses	Pour mémoire
Verrouiller les piézomètres	CR DREAL	Mettre des cadenas ou des tiges avec cadenas	Acte de malveillance	RS								En cours
Vérifier la pertinence d'implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4	CR DREAL	Faire faire une étude	Ne pas se rendre compte d'une éventuelle pollution de la nappe	RE								Attente réponse ANTEA
Rejet lixiviats traités conformes après dérive de la station	RD	Vidanger systématiquement cuve CA après dérive constater sur oerméat	Pollution du milieu récepteur	RS							Rapport mensuel + NC	
Qualité des lixiviats traités rejetés	AIES	Vérifier journallement.	Pollution du milieu récepteur	RS							Rapport mensuel + NC	Ne pas hésiter à vidanger la cuve CA dans les bassins de stockage en cas de doute
Eviter infiltration des eaux de pluie dans le massif ancien et éviter le contact prolongé des lixiviats avec les déchets	AIES	Contrôler régulièrement la couverture du site et combler les éventuelles dépressions. Continuer le pompage des diverses zones pour maintenir le niveau des lixiviats le plus bas possible.		RS	2017	2021				Sur l'année	Rapport mensuel + NC	Contrôle régulier lors de tours de site. Comblement partie haute, en face alvéole amiante. Petite dépression. Difficile d'accès en 2021 à cause des nombreuses périodes de pluie

Compte-rendu de REVUE DE DIRECTION 2022

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Objectif n°6 : Protection des santés des personnes												
CORONAVIRUS	Consignes d'Etat	Arrêt acceptations des particuliers, acceptations des habitués, sur RDV. Distanciation du personnel et rappel des consignes émises par l'Etat.	Contracter le virus, le transmettre. Pouvant aller jusqu'à la mort	RE/RS	20.03	Dès que nécessaire	/			20.03.20	NC	Phase 1 : ECT ne fait intervenir qu'une seule personne pour l'entretien général du site. RS en confinement dans le bureau et seul à inspecter les stations de traitements et le site. Gel antiseptique fourni par le SMTOM, masques FFP3 disponibles sur site. Consignes inscrites dans le DUERP. N'accepte plus de déchets (sauf sur RDV) du 20.03.20 au 04.05.20. En phase 2 (19.10.20 au) les professionnels sont acceptés sans rdv, puis les particuliers avec l'amiante lié. ECT est présent en continu. Ins Contrôles Entrée Urgence sanitaire en place.
Contrôles électriques APAVE (boîte dérivation inadaptée, pas de dispositif différentiel général à courant résiduel sur armoire électrique, obturer les ouvertures sur l'armoire électrique	Rapport APAVE	Faire faire les travaux	Electrocution	RS	11.21							Le rapport a été transmis à MG ELEC HAGUENAU le 05/10/21. Rappel le 03.11.21
Signer le rapport de l'APAVE par l'électricien après travaux	Audit interne 2022	faire signer le document après son passage (électricien)	Ne pas être en phase avec ce qui a été constaté et préconisé	RS	2022							
Mettre à jour les plans de dangers (général et incendie)	Exercice incendie	Après la création du casier 4, mettre les plans des dangers à jour.	Incohérence des données de sécurité	RS	04.21						Plan des dangers	Essayer de faire un plan simple, mais complets. Intervention en sécurité et facilité grâce à une bonne connaissance des lieux et des produits stockés.
Objectif n° 7 : Conformité contractuelle												
Bonne execution des travaux terminaux de création du casier 4	RD 2022	Provoquer régulièrement des réunions de chantier et suivre de près le chantier	Pollutions diverses et non-conformités réglementaires	RE/RS	2022						Rapport de chantier et NC	
Objectif n° 8 : Amélioration continue												
Faire des analyses d'amiante des les bassins de stockage des lixiviats	Rapport DREAL	Vérifier l'absence d'amiante dans les bassins	Avoir de l'amiante dans les lixiviats	RE	2021						Rapport mensuel	Pour mémoire
Partage des connaissances du DG avant son départ	Audit interne 2020	Assurer la continuité des connaissances au SMITOM	Moment d'absences de connaissances au SMITOM	RE	2021						CR SME	Sur quelques années
Intégrer nouveau casier dans la documentation du SME	Audit interne 2020	Continuité/extension de l'activité du site inclus dans la démarche ISO 14001	Ne pas prendre en compte les prescriptions d'ISO dans la nouvelle partie	RS	2021						SME	Dès achèvement travaux C4. Ligne existante dans tableau des AIES

ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE REVUE DE DIRECTION:

ACTION n°1 : Communiquer à la DREAL équivalence étanchéité C4 (ANTEA)

ACTION n°2 : Réparer le grillage périphérique endommagé (C4)

ACTION n°3 : Terminer l'installation de la vidéosurveillance (loi AGECS 30.03.21)

ACTION n°4 : Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol

ACTION n°5 : Verrouiller les derniers piézomètres

ACTION n°6 : Vérifier pertinence de l'implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4.

ACTION n°7 : Pompe pneumatique P1 à remplacer

ACTION n°8 : Remettre de la terre sur les petites dépressions de la phase 1

ACTION n°9 : Travaux suite contrôle électrique (APAVE). Différentiel général à mettre sur armoire de départ. Changer boîtes de dérivation non adaptées.

ACTION n°10 : Plan des dangers à réactualiser (après cht C4)

ACTION n°11 : Continuer d'intégrer nouveau casier dans la documentation SME (fait dans le tableau des AIES)

ACTION n°12 : Vidanger systématiquement la cuve CA en cas de traitement non-conforme des lixiviats.

ACTION n°13 : Photovoltaïque – compléter le tableau des AIES et l'analyse environnementale dès que le projet sera mieux défini

ACTION n°14 : Insister auprès des chauffeurs d'éviter de passer par Weitbruch (ceux venant du sud du site)

ACTION n°15 : Revoir la cotation de l'acceptation de l'amiante lié dans le tableau des AIES du fait de l'augmentation des demandes

ACTION n°16 : Faire signer le rapport de l'APAVE par l'électricien dès son passage sur site (après avoir fait les travaux)

ACTION n°17 : Vérifier avec l'assureur (GROUPAMA) la conformité du contrat

ACTION n°18 : (AM 2016) Essayer d'acheter terrains limitrophes (limite des 10 mètres)

ACTION n°19 : Surveiller le paramètre « Nitrate » des analyses du piézomètre 4.

ACTION n°20 : Insister et veiller à la bonne exécution de la partie terminale du chantier de création du casier 4

ACTION n°21 : Mettre phase 1 du site exploité en post-exploitation (pour obtenir l'autorisation d'y installer un champ photovoltaïque)

ACTION n°22 : Opportunité d'acheter un drone pour diverses prises d'images (une autre solution serait de faire passer une personne ayant les compétences deux fois par années pour des clichés)

Actions à mener dès validation du projet :

- ACTION n°23 : Gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques
- ACTION n°24 : Obtenir cycle de vie des panneaux photovoltaïques
- ACTION n°25 : Mettre en place la veille réglementaire des P.Photovoltaïques

ACTION n° 26 : Surveillance et mesures des puits de biogaz non raccordés au réseau et optimisation du réglage pour les autres (mais ils sont devenus rares...)

ACTION n° 27 : Vérifier en continu la couverture du site afin de ne pas favoriser d'entrée à l'eau de pluie

ACTION n° 28 : Surveiller en continu la qualité des lixiviats rejetés, ne pas hésiter à vidanger la cuve CA en cas de dérive

ACTION n° 29 : Eviter d'accepter des déchets valorisables

ACTION n° 30 : Débroussailler régulièrement pour éviter les nichages

BILAN du SME

POINTS POSITIFS	Révision permanente des documents et de la réglementation en vigueur. Permet un suivi optimisé, une bonne traçabilité des activités et des évènements sur le site.	
POINTS NEGATIFS	Système chronophage.	
NOMBRE D'ACTIONS DECLENCHEES	Contexte et enjeux	
	PIP	
	Analyse des indicateurs (Lst IND, suivi du niveau de réalisation des objectifs, des cibles et des actions environnementales du PME, ...)	12
	Suivi PME 2021 (également dans partie BILAN du SME)	
	Résultats des audits	5
	Résultats de l'évaluation de la conformité aux exigences légales et autres	1
	DREAL – visite et commentaires	1
	Analyse des demandes externes et plaintes	
	Analyse des non-conformités	
	Suivi des prestations des titulaires des marchés de service	1
	Actions correctives & opportunités	
	Les besoins en formation interne ou externe (plan de formation)	
	Résultat des situations d'urgence	
	Evolution dans l'environnement général de l'activité de l'ISDND	1
	Besoins en ressources : humaines, techniques, ...	1
	Décisions sur éventuels changements SME (domaine d'application, stratégie, opportunités, ...)	
	Bilan de la revue précédente (suivi des actions) ; conclusion sur l'efficacité – données de sortie de la RD	3
	AIES et risques	5
	PME 2022	

EFFICACITE GLOBALE DU SME (nouveau depuis 2021)

Le système est alimenté autant par la réglementation en vigueur que par les activités du site. L'ensemble permet d'avoir un bon suivi, un historique fiable et surtout de devoir réagir à la moindre dérive. La remontée des informations est garantie.

DATE DE LA REVUE	16 janvier 2023
DATE DE LA DERNIERE REVUE	14 janvier 2022
PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Philippe SPECHT, Président, <input type="checkbox"/> Christian HEY, Directeur Général Responsable Environnement, <input type="checkbox"/> Pascal KNAPP, Responsable du site,
OBJECTIF DE LA REUNION	Bilan d'efficacité du Système de Management de l'Environnement
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contexte et enjeux <input type="checkbox"/> PIP <input type="checkbox"/> Analyse des indicateurs du SME <input type="checkbox"/> Suivi du niveau de réalisation des objectifs et cibles du PME <input type="checkbox"/> Résultats des audits (audits internes, audit de certification) <input type="checkbox"/> Résultats de l'évaluation de la conformité aux exigences légales et autres <input type="checkbox"/> DREAL, visite et commentaires <input type="checkbox"/> Analyse des demandes externes et plaintes <input type="checkbox"/> Analyse des non-conformités <input type="checkbox"/> Analyse des actions des prestataires <input type="checkbox"/> Actions correctives et opportunités <input type="checkbox"/> Les besoins en formation interne ou externe (plan de formation) <input type="checkbox"/> Résultats des situations d'urgence <input type="checkbox"/> Evolutions dans l'environnement général de l'activité de l'ISDND <input type="checkbox"/> Besoins en ressources : humaines techniques, ... <input type="checkbox"/> Décisions sur éventuels changements SME (domaine d'application, stratégie, opportunités, ...) <input type="checkbox"/> Bilan de la revue de Direction 2022 (suivi des actions) ; conclusion sur l'efficacité – données de sortie de la RD <input type="checkbox"/> <i>Tableau des AIES et risques</i>

- PME 2023 (propositions)*
- Actions décidées dans le cadre de la présente revue de direction
- Bilan du SME**
- Efficacité globale du SME*

CONTEXTE ET ENJEUX

- Le contexte

Lors de la démarche visant à certifier ISO 14001 l'ISDND de Weitbruch, une analyse environnementale prenant en compte le DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation à Exploiter) et s'efforçant à déterminer les enjeux externes et internes pertinentes a été réalisée. L'analyse environnementale a été actualisée en 2021 (prise en compte de l'AM du 15/02/2016, l'évolution du type de déchets depuis 2009, l'évolution du SMITOM et des différents traitements possibles, de l'autorisation d'exploitation jusque fin 2026, du projet photovoltaïque, des nouveaux prestataires, ...)

– Enjeux

Dans le cadre de la définition des enjeux, le SMITOM a choisi de positionner son étude selon la méthode SWOT :

Nouvelle version depuis l'audit de re certification 2022 (ajout d'une colonne « gravité », une colonne « probabilité » et d'une colonne « note » qui souligne l'importance de l'enjeu. L'audit interne nous a également proposé d'identifier systématiquement la documentation.

Forces, faiblesses, opportunités, menaces :

	FORCES	Gravité ou poids	Probabilité	Importance (note)	Action/Documentation
INTERNE	Traitement des lixiviats efficace	3	2	6	Contrôles journaliers. NC dans PME
	Personnel compétent et impliqué	3	2	6	NC et évaluation des prestataires dans ISO
	Bonne relation avec la Mairie de Weitbruch	3	2	6	Réunion mensuelle avec CRM dans ISO
	Gestion saine	3	2	6	CRM et PV CD
	Confiance des usagers (il existe un registre pour les plaintes)	2	2	4	Une seule demande externe en 2021 (odeurs diffuses) Action : mise au réseau de 6 puits biogaz
	Exploitation maîtrisée	3	1	3	AIES revu dès que nécessaire
	Intégration du site dans l'environnement	3	1	3	CR réunion mensuelle avec exploitant et Mairie de Weitbruch
	Bonne acceptation des riverains	3	1	3	Une seule demande externe en 2021 (odeurs diffuses) Action : mise au réseau de 6 puits biogaz
	Confiance des élus du SMITOM	3	1	3	PV Comité Directeur Mise à disposition du rapport ICPE
	Relations de travail constructives avec les autres prestataires	3	1	3	Contact régulier par téléphone en phase d'exploitation, inscription des actions dans le rapport mensuel. Evaluation prestataires dans ISO
	Relation saine avec la DREAL et la Préfecture	3	1	3	Information en cas d'incident. Visite annuelle. Rapports DREAL
	Capacité à réagir rapidement grâce à la petite taille de la structure	3	1	3	Exercices annuels + Rapports des exercices
	Connaissance de l'environnement	3	1	3	Evaluations des textes de loi + marchés de services et inscriptions dans AIES/PME, NC
	Bonnes relations du personnel	3	1	3	Informations régulières et implication. Evaluation dans ISO
	Stabilité du personnel ECT	3	1	3	Informations sur l'évolution de la réglementation et du site. Présentation du SME et PME chaque année. Bonnes conditions de travail.
	Responsable du site en place depuis très longtemps, donc connaissance parfaite	3	1	3	Contact régulier et entretien fin année
	Existence des provisions de post exploitation	2	1	2	Obligation réglementaire, budget du SMITOM (adapté à la réalité et la durée théorique d'exploitation)
Moyens et matériel adaptés à disposition	2	1	2	En fonction de l'activité et des besoins. Rapport mensuel	

Certifié ISO 14001	2	1	2	Application tout au long de l'année du SME. Rapport audit
Personnel pluridisciplinaire	2	1	2	Des années d'expérience. Rapport mensuel
Communication permanente de la situation (après réunion)	2	1	2	Communication du CRM
Possibilité des personnes destinataires des CR d'intervenir après réunion	2	1	2	Possibilité de changer le CRM
Visite du site avec explications possible sur demande ou non	2	1	2	Service communication du SMITOM. Rapport mensuel
Autorisation d'exploitation jusqu'à fin 2026	2	1	2	AP en vigueur
le SMITOM est une petite structure où les relations avec la direction sont instantanées	1	1	1	Contact direct sans obligation de passer par voie hiérarchique.

FAIBLESSES	Gravité ou poids	Probabilité	Importance (note)	Action/Documentation	
INTERNE	Difficile remplacement du personnel	3	2	6	Proposer de bonnes conditions de travail et formation d'autres personnes
	Risques de départ du responsable de site	3	2	6	Proposer de bonnes conditions de travail. Entretien annuel. Formation de Nicolas, mais Nicolas ne pourrait pas remplacer Pascal
	Peu de retour d'expérience à cause de la taille de l'équipe	2	2	4	S'informer auprès des exploitants des autres sites
	la gratuité des apports d'amiante lié qui grève les coûts globaux	3	1	3	Contrôles stricts des origines (géographie du SMITOM et bâtiment à usage privé). CAP
	Dépendant par moment des compétences externes	1	2	2	Expériences du SMITOM depuis des années. Recherches diverses possibles sur internet. NC dans ISO si défaillance.
	Poste du responsable de site ennuyant à la longue	2	1	2	L'évolution des activités et de celles à venir nécessite de se former en continu et contribue à ne pas s'ennuyer
	le SMITOM est une petite structure avec peu d'opportunités de renouvellement des personnels (changements de postes)	2	1	2	Evolution sur un même poste grâce à une réglementation galopante et ajouts d'activités
	Coût d'exploitation par tonne élevé	1	1	1	Limiter les dépenses inutiles et gérer les marchés au plus juste.
	Distance géographique entre le siège et le site	1	0	0	Echanges réguliers par téléphone ou mail

	OPPORTUNITES	Gravité ou poids	Probabilité	Importance (note)	Actions / Documents
EXTERNE	Le SMAC a fermé le CSDND de Chatenois (2022) ... et le SNBR et Wintzenbach (2026/2028) ?	3	3	9	Limitier les acceptations en respectant la réglementation et en fonction des possibilités techniques, tout en prenant en considération les besoins du Département.
	L'apport de refus de tri, qui sont normalement incinérés à Strasbourg font une rentrée d'argent, qui réduit le coût à la tonne l'exploitation Même après la mise en fonction de l'unité d'incinération	2	3	6	Etendre le périmètre de chalandise mais mieux trier les déchets du SMITOM à enfouir
	Apport de la technicité des prestataires	3	2	6	Savoir échanger avec eux et en tirer les enseignements
	Dans le nouvel arrêté Ministériel, les techniques d'exploitation et de mesures sont plus précises	3	2	6	Nous acceptons les changements avec intérêt. Evaluation de l'AM dans ISO
	La mise en place d'une génératrice solaire donnera plus d'intérêt et de valeur au site	3	2	6	Optimiser la surface comblée avec des déchets et produire une énergie verte
	La future demande d'exploitation fera l'objet d'une nouvelle étude d'impact, permettant de réinitialiser nos connaissances sur le site et sa géologie	3	2	6	Être attentif aux résultats du DDAE à faire en 2024
	Demande à venir de la DREAL de faire le point sur la capacité du Lohgraben à accepter les lixiviats traités	2	3	6	Evoqué le 21.11.22 lors de la visite annuelle. En attente du rapport DREAL
	Avant travaux casier 4 : les parcelles qui permettront une extension du site ne sont pas indispensables à une autorisation extension du site et leur acquisition n'aura que peu d'effet sur la durée de vie du site	2	2	4	Ces parcelles sont plus nécessaires au respect de la règle de périphérie que pour la capacité des volumes disponibles. Il est essentiel de pouvoir les acheter ou d'attendre le remembrement.
	Mise en relation avec d'autres entreprises et sites semblables	3	1	3	Savoir échanger avec eux et en tirer les enseignements
	Le tri et les nouvelles filières réduisent considérablement l'apport de déchets émanant du SMITOM	1	2	2	Etendre le périmètre chalandise/ Depuis la demande a baissé en 2022. Tableau des totaux dans rapport mensuel ou rapport des ICPE
Nouveau titulaire du marché, SERPOL, a plus d'expériences en matière d'ISDND. Nous pouvons bénéficier d'un apport de nouvelles connaissances et d'autres pratiques	1	2	2	Ecouter et analyser les nouvelles propositions. CRM après réunion mensuelle	

		MENACES	Gravité ou poids	Probabilité	Importance (note)	Actions / Documents
EXTERNE		Evolutions très nombreuses de la réglementation	3	3	9	Veille réglementaire, évaluation des textes (documents dans ISO - SR et EC).
		Etat de sécheresse du Lohgraben au cours de l'année	3	3	9	Optimiser le traitement lors des périodes en eau du Lohgraben. Le Conservatoire des espaces naturelles d'Alsace a effectué des travaux pour faciliter l'écoulement de l'eau en amont du site.
		Demande à venir de la DREAL de faire le point sur la capacité du Lohgraben à accepter les lixiviats traités	3	3	9	<i>Evoqué lors de la visite de 2022 En attente du rapport de la DREAL</i>
		Augmentation du risque des envois à cause de l'acceptation de refus de tri et sans pouvoir utiliser le quai bas	3	2	6	Se garder la possibilité d'un déchargement par le bas pour le casier 4. Travaux de création du casier 4 en cours
		Parution des BREFS	2	3	6	Préparer les élus et les budgets à des dépenses plus importantes pour l'aménagement de nouveaux casiers. PV du CD
		Changement de prestataire lixiviats lors du renouvellement du marché	2	2	4	Bien veiller à choisir un professionnel des CSDND. Ça peut être une opportunité de nouvelles relations et expériences d'exploitation. Marché public
		Les usagers ne comprennent pas bien que se débarrasser d'un déchet a un coût	2	2	4	Service de communication du SMITOM et des collectivités adhérentes. Divers bulletins d'informations
		Hausse de la TGAP + Tarif DAE élevés	1	3	3	Eviter l'enfouissement en appliquant un tarif fort qui pousse les producteurs à un meilleur tri
		Refus de validation de l'exploitation du casier 4 sans le respect du recul des 10 mètres depuis le grillage périphérique	3	1	3	En contact avec la SAFER, le SMITOM envisage d'acheter les parcelles nécessaires à l'installation réglementaire du grillage périphérique. Accord de l'exploitant agricole en 2022.
		Remplissage plus rapide du site à cause des demandes de traitement suite aux refus d'accès aux sites Lorrains	2	1	2	Monétiser au mieux cette "obligation" de prendre ces déchets.
		Dépendance des capacités techniques des prestataires	1	2	2	Choix des prestataires. Evaluations des marchés de services dans ISO (EC).
		Stabilité du personnel de l'exploitation	1	2	2	Mettre en confiance et améliorer les conditions de travail. <i>Dépend aussi du management de l'exploitant.</i> Evaluation des prestataires dans ISO lors de la RD
		Les sécheresses risquent d'accentuer les effets relatifs de nos rejets	2	1	2	Améliorer notre traitement des lixiviats. Ce point reste cependant à être vérifié. Tableau des analyses. Il existe des possibilités de réduire les rejets mais c'est coûteux.

PARTIES INTERESSEES PERTINENTES

Les risques sont mieux renseignés depuis l'audit interne 2022.

Importance	Liste des Parties Intéressées Pertinentes	Besoins et attentes	Risques	CHECK / ACTIONS (comment et quand revoir les exigences)	Obligation (Réglementaire / Non Réglementaire)	
					R	NR
Fort	Conseil Régional Grand Est	Planification et besoins de centres de traitement des déchets. Répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire	Manquer d'exutoires	Lors de la mise en place du plan régional	x	
	DREAL et Préfecture	Respect du plan départemental (accepter plus de déchets)		Décision du Comité Directeur		x
	DREAL et Préfecture	Conformité aux obligations réglementaires	Non-conformité réglementaire, fermeture du site	Tours de site toutes les 2 semaines, Suivi exploitation quotidien Evaluations de conformité AP et AM annuel Inspections DREAL	x	
	DREAL et Préfecture	Conformité aux obligations réglementaires	Non-conformité réglementaire fermeture du site	Rapport annuel d'exploitation	x	
	DREAL et Préfecture	Cherche à mieux utiliser les ISDND 67	Ne pas subvenir aux besoins départementaux	Notre tarif pour les DAE est élevé à cause d'une forte TGAP		x
	DREAL et Préfecture	Renseigner l'enquête annuelle GEREP	Non-conformité réglementaire	Février	x	
	DREAL et Préfecture	Renseigner les données d'analyses des eaux GIDAF	Non-conformité réglementaire	Au fur et à mesure des résultats d'analyses	x	
	CSS dont Préfecture	Informations fonctionnement du site et prise en compte de leurs attentes	Site mal accepté	CSS le 17.11.2021	x	
	Syndicats membres du SMITOM	Traitement optimal de leurs déchets		Compte-rendu des relations avec l'Inspection, la CSS, autres	x	
	Syndicats membres du SMITOM	Coût du SPED (Service public élimination des déchets)	Mauvaise gestion de l'argent public	Comité directeur, établissement des statistiques, communication sur les coûts. Visite à programmer dès que possible.	x	
	Ovive	Infos en permanence sur le fonctionnement de la station de traitement	Dysfonctionnement	Quotidien		x
	ECT	Avoir un maximum d'informations pour pouvoir gérer au mieux l'exploitation.	Ne pas être en phase avec les nouvelles décisions	Réunion d'exploitation mensuelle, et relations en continu avec le personnel.		x

	TRYBA	Connaître réglementation en matière de post exploitation pour pouvoir adapter le projet	Être un obstacle à leur projet, puis que le projet pose des pbs au site	Communiquer les règles en vigueur	x	
	Finances publics	Régularité des comptes et des procédures	Mauvaise gestion de l'argent public	Élaboration du budget, contrôle des marchés et factures	x	
	Mairie de Weitbruch	Transparence de l'exploitation	Site mal accepté	Réunion mensuelle		x
	Mairie de Weitbruch	Maintenir le niveau des redevances versées à la commune, voire d'augmenter		Dépend de l'évolution des tonnages reçus et non l'inverse		x
	SMITOM Directeur Général	Respecter la réglementation en vigueur et savoir anticiper. Bonne gestion technique et financière	Non-conformité réglementaire	A chaque nouveau texte de loi ou en fonction des orientations de traitements décidées par les élus du SMITOM	x	x
	SMITOM Responsable de site	Faire respecter la réglementation et les marchés de services	Non-conformité réglementaire	A chaque nouveau texte de loi ou nouveau marché	x	
	Assurance (Groupama)	Bonne connaissance du site et son exploitation pour une bonne évaluation des risques	Assurances qui se révéleraient insuffisantes lors d'un besoin	Dès changement de situation informer les assurances	x	
Moyen	Mairie de Weitbruch	Circulation accrue de camions en traversée du village	Accident	Réunion mensuelle avec les représentants de la commune		x
	Riverains	Pas d'impact sur la qualité de vie (odeurs, circulation, bruit)	Qualité de vie impactée	Réunion mensuelle avec les élus ou en contact direct		x
	Ovive	Informations sur la nature et le stock des lixiviats		Réunion annuelle, présence du responsable d'exploitation		x
	BIOME (depuis juillet 2020)	Accès facile à la torchère. Réseau biogaz au réglage optimisé		Lors du passage du technicien ou par mèl		x
	ANTEA	Données d'exploitation pour le bilan hydrique	Résultats erronés	Rapport annuel	x	
	Usagers du SMITOM	Transparence de l'exploitation	Mauvaise image	A l'écriture du rapport annuel d'exploitation et lors de visites	x	
	Usagers du SMITOM	Coût du SPED (Service public élimination des déchets)	Mauvaise image	Communication sur les coûts		x
Faible	Mairie de Brumath	Circulation accrue de camions en traversée de la ville (principalement lors des transferts des refus de tri)	Accident	Pas d'exigences manifestées à ce jour. Pas de réclamations des représentants de la commune, ni des habitants. Certains transporteurs préfèrent passer par Niederschaeffolsheim (hors travaux 2017).		x
	Mairie de Niederschaeffolsheim	Circulation accrue de camions en traverse du village (principalement lors des transferts de refus de tri).	Accident	Pas d'exigences manifestées à ce jour. Pas de réclamations des représentants de la commune, ni des habitants. Certains transporteurs préfèrent passer par Niederschaeffolsheim (hors travaux 2017).		x
	SAFER (Société Aménagement Foncier et Etablissement Rural)	Connaître l'emprise foncier du CSDND et la réglementation d'exploitation		Contact avec le technicien dès besoins foncier		x
	Riverains fonciers	Connaître l'emprise foncier du CSDND et la réglementation d'exploitation. Eviter toute forme de pollution.		Lors de la CSS ou toute autre plainte	x	

	Riverains exploitants	Connaître l'emprise foncier du CSDND et la réglementation d'exploitation. Eviter toute forme de pollution.		Lors de la CSS ou toute autre plainte	x	
	Associations des chasseurs	Mise à disposition de terrains pour l'abri du gibier		Réunions mensuelles en compagnie de la commune		x
	Scolaires	Explication du fonctionnement		Visites du site		x
	Associations (AMORCE, CNR)	Typologie des déchets, traitements, ...		Questionnaires	x	
Autres	ADEME	Typologie des déchets, traitements, ...		Questionnaires	x	

BILAN DES INDICATEURS DU SME

Indicateur de suivi	Objectif ou tendance souhaitée	Resp.	Fréq. Suivi	Objectif atteint	Observations
Volume de lixiviats récupérés (m3)	Accord avec le bilan hydrique	RE	1/an	Attente Bilan H.	2011 à 2017 conforme au bilan hydrique 2018 : 4494 m3 / Bilan hydrique : 4749 m3 2019 : 3526 m3 / Bilan hydrique : 3989 m3 2020 : 2974 m3 / Bila hydrique : 2669 m3 2021 : 7890 m3 / Bilan hydrique : 7191 m3 (année pluvieuse) 2022 : 4438 m3 / Bilan hydrique en attente
Consommation d'eau Potable (en m3)	Comparer les années et éviter les fuites	RS	1/m	OUI	Années précédentes : 83, 52, 40, 76, 50, 68 m3 2022 : 50 m3
Suivi du PME (% des actions réalisées du PME)	Traiter 75 % des actions	RE	2/an	Presque	Réalisation : 74 % Actions non réalisées : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer à la DREAL l'équivalence de l'étanchéité réglementaire - Loi AGEC (Décret 30.03.21) information sur la vidéosurveillance au déchargement - Phase 1 d'exploitation du site mis en post-exploitation - Respecter limite des 10 mètres entre clôture et partie à exploiter (AM 15.02.16) - Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol - Vérifier la pertinence d'implantation du piézomètre par rapport au casier 4 - Obtention BSD suite fuite hydraulique sue pelle (sous-traitant ECT). NC clôturée (ce sous-traitant n'est plus accepté sur site). - Bonne exécution travaux casier 4 - Intégrer casier 4 dans documentation du SME - Intégrer photovoltaïque aux AIES et à l'analyse environnementale
Nb de NC réglementaires détectées	Maintenir ou diminuer	RE	1/an	Oui, 10 en 2021	Ne sont plus prises en compte que les NC de la responsabilité du SMITOM (depuis l'audit interne 12.2014) : 4 Les non-conformités réglementaires sont : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôles des valeurs de rejets de la torchère pour 2021 - Portique de détection de la radioactivité HS - Compacteur en panne - Acceptation d'un déchet supposé non conforme

Ratio NC non réglementaires clôturées /détectées	Augmenter	RE	1/an	-	6/6
Tonnage déchets enfouis	Inférieur à l'année précédente	RS	1/an	Oui en DU	2019 : 9827 t. (DAE 1211, RT 1533, Ultimes 7083) 2020 : 10779 t. (DAE 2672, EMS 833, cht CVE 392, D. ult 6882) 2021 : 12500 t. (DAE 3643, Ecomobilier 293, Encombrants broyés hors SMITOM 978, Ultimes 7586) 2022 : 10592 t. (DAE 1079, Encombrants broyés hors SMITOM 1352, Refus de tri 1395 et ultimes 6766)
Qualité de lixiviats traités	Respect des valeurs seuils de l'AP	RS	2/an	Oui	Les valeurs de rejet sont respectées en 2022
Nb d'arrêts torchère	Diminuer	RS	4/an	Oui	2019 : 138 arrêts/6518 heures 2020 : 99 arrêts/3389 heures (nouvelle torchère : 25/694 h.) 2021 : 31 arrêts/2075 heures (dont au moins 1000 heures à cause d'un électrovanne défectueuse)
Durée totale d'arrêt / an	Diminuer	RS	1/an	Non	2022 : 36 arrêts/1368 heures (Prise d'air puits hauts, vannes ouvertes après purge, disjonction surpresseur période Noël)
Densité des déchets en place	>0,8	RE	1/an		2019 : 0,95 2020 : 1,047 2021 : 1,1 2022 : Attente données géomètre
Consommation gazole / t enfouie	Diminuer	RS	1/an	Oui, mais	2020 : 2,78 l/t. (1,65 l/t avec terre) 2021 : 2,76 l/t (1,81 l/t avec terre) 2022 : 2,53 l/t (1,83 l/t avec terre). +4 mois sans compacteur

Commentaires :

- **Le volume des lixiviats récupérés (4438 m3) peut être considéré comme faible. En cause, une année particulièrement sèche après le printemps.**
- **Le volume d'eau du réseau consommé est bas, s'il l'on considère que l'été a été très sec. Cependant, ce paramètre est fortement impacté par le besoin en eau lors des lavages des membranes (traitement des lixiviats). Cette opération a été limitée grâce à une biologie à densité constante.**
- **Le tonnage de déchets enfouis est bas si l'on ne prend en compte que les déchets ultimes du SMITOM. Cette année se sont ajoutés les refus de tri (équivalent SMITOM) qui n'ont pas pu être valorisés sur d'autres sites. Nous veillons cependant, à n'enfouir que le strict nécessaire.**
- **Le PME a presque atteint les objectifs des 74% traités, contre une attente à 75%. Les cibles/actions/opportunités non réalisées sont reportés dans le PME 2023.**
- **Les non-conformités réglementaires ont pour origine :**
 - **Contrôle annuel des rejets de la torchère**
 - **Portique de détection de la radioactivité HS**
 - **Compacteur de déchets HS**
 - **Acceptation d'un déchet supposé infectieux**
- **Les arrêts de la torchère (36) sont pour une partie dus à une production en baisse en l'absence d'humidité dans le massif (peu de pluie), mais également à une entrée d'air sur le réseau. Une disjonction du surpresseur en période de Noël a également impacté les heures de non fonctionnement, ainsi que des oublis de fermetures de vannes après purges.**
- **La consommation de gazole rapportée à la tonne de déchets enfouie est stable depuis 2020.**

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

- ACTION N° 1 : Communiquer à la DREAL le dossier de conformité**
ACTION N° 2 : Loi AGECE (Décret 30.03.21) information sur la vidéosurveillance au déchargement et terminer l'installation
ACTION N° 3 : Phase 1 d'exploitation du site mise en post-exploitation
ACTION N° 4 : Respecter limite des 10 mètres entre clôture et partie à exploiter (AM 15.02.16)
ACTION N° 5 : Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol
ACTION N° 6 : Vérifier la pertinence d'implantation du piézomètre par rapport au casier 4
ACTION N° 7 : Bonne exécution des travaux de finition du casier 4
ACTION N° 8 : Intégrer casier 4 dans documentation du SME (dès fin de chantier)
ACTION N° 9 : Intégrer photovoltaïque aux AIES et à l'analyse environnementale (en attente dans AIES. Sera mis à AE dès que le projet sera plus avancé)

SUIVI DU NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS ET CIBLES DU PME 2022

Le suivi est semestriel :

Objectif annuel : Traiter 75 % des actions

Résultat : **25 actions réalisées sur 34 soit 74 %**

PME 2022

Objt n°	Cibles/Actions/Opportunités	Risques/actions	Réalisées	Observations
1 Règle	Demande à la Préfecture pour adapter les fréquences des prélèvements à l'activité réelle du site	Avoir des résultats d'analyses décalés par rapport à la réalité		Arrêté du 20.01.22
	Communiquer à la DREAL le dossier de conformité	Ne pas être conforme avec les exigences de l'AM 2016		Attente dossier fin de chantier ANTEA
	Faire réparer le grillage périphérique endommagé par VINCI	Intrusion d'animaux ou de personnes pouvant se blesser		Fait
	Vidéosurveillance au déchargement des déchets	Ne pas respecter la réglementation en vigueur		Installation TRS SONORISATION GUNDERSHOFFEN le 7.10.21. Exploitation difficile. Attente de la pose d'une fibre optique pour meilleur gestion des enregistrements
	Vidéosurveillance au déchargement des déchets. Données administratives et techniques	Ne pas respecter le règlementation (droit à l'image et enregistrement)		Information de la présence d'une vidéo-surveillance à signaler individuellement. Lors de l'envoi du CAP 2023.
	Portique de détection de la radioactivité hors d'usage	Accepter des déchets radioactifs		Réparé le 20.06.2022
	Phase 1 du site en exploitation mis en post exploitation	Ne pas obtenir l'autorisation d'installer la centrale solaire		En cours
	Respecter la limite des 10 mètres entre la clôture et la partie à exploiter	Ne pas respecter l'art. 16 de l'AM du 15.02.2016		Contact avec SAFER pour achat des terrains limitrophes. Accord verbal de M. ZILLIOX J.Michel de ne pas s'opposer ni de préempter
	Rejet des lixiviats : volume 6000 m3 (AP)	Avoir une influence sur la qualité de l'exutoire		5100 m3 en 2022

	Analyses des rejets de la torchère non fait pour 2021	Ne pas respecter les normes de rejet		Le 29.03.22, beaucoup de SOx
	Faire conditionner et mettre en cellule amiante un tuyau nu d'une benne d'encombrants	Emanation de fibres lors du compactage		Détecté le 22.11.22 et conditionné avec mise en cellule le 25.11.2 (établissement BSDA sur TRACKDECHETS)
	Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol	Piézomètre mal ou pas répertorié		En cours et mise en place nouveau piézomètre en amont du C4. Relance Mme STOLL (BRGM) le 22.11.22
2 Visuel				
3 Faune	Destruction de la faune lors des opérations de débroussaillage	Eviter le nichage pour ne pas détruire la faune		Débroussaillage régulier. Petites zones
4 Pollut air	Emissions de biogaz depuis les puits raccordés/non raccordés	Emanation de biogaz dans l'atmosphère		Cartographie des émissions de méthane en 2017. Fuites sur puits non raccordés, sans réelles productions. Rajout terre puits 12, 13, 14, 15, 19 + Mesures régulières. Mise en place d'un nouveau capot pour mesures sur puits 25 (en 2022). Raccordement au réseau biogaz de 6 puits du casier 3 en 2021. Commande nouvelle cartographie en cours.
5 Pollut eaux	Pompe pneumatique P1 HS	Infiltration des lixiviats dans la nappe		Changée le 21.01.2022
	Nitrates à surveiller sur PZ4	Pollution de la nappe		Pas de dépassement en 2022
	Verrouiller les piézomètres	Acte de malveillance		Fait
	Vérifier la pertinence d'implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4	Ne pas se rendre compte d'une éventuelle pollution de la nappe		Proposition d'emplacement reçu le 16.05.22 (ANTEA). M. HEY propose de décaler l'emplacement du futur piézomètre pour avoir emprise également sur l'extension future
	Rejet lixiviats traités conformes après dérive de la station	Pollution du milieu récepteur		Ne rejeter qu'après réception des résultats d'analyses
	Qualité des lixiviats traités rejetés	Pollution du milieu récepteur		Ne pas hésiter à vidanger la cuve CA dans les bassins de stockage en cas de doute
	Eviter infiltration des eaux de pluie dans le massif ancien et éviter le contact prolongé des lixiviats avec les déchets			Contrôle régulier lors de tours de site. Comblement partie haute, en face alvéole amiante en 2021. Près du piézomètre B en 2022
6 Sécu personnes	CORONAVIRUS	Contracter le virus, le transmettre. Pouvant aller jusqu'à la mort	PM	Phase 1 : ECT ne fait intervenir qu'une seule personne pour l'entretien général du site. RS en confinement dans le bureau et seul à inspecter les stations de traitements et le site. Gel antiseptique fourni par le SMITOM, masques FFP3 disponibles sur site. Consignes inscrites dans le DUERP. N'accepte plus de déchets (sauf sur RDV) du 20.03.20 au 04.05.20. En phase 2, les professionnels sont acceptés sans rdv, puis les particuliers avec l'amiante lié. ECT est présent en continu. Ins Contrôles Entrée Urgence sanitaire en place.
	Contrôles électriques APAVE (boite dérivation inadaptée, pas de dispositif différentiel général à courant résiduel sur armoire électrique, obturer les ouvertures sur l'armoire électrique	Electrocution		Fait le 12.05.22

	Signer le rapport de l'APAVE par l'électricien après travaux	Ne pas être en phase avec ce qui a été constaté et préconisé		Fait le 12.05.22	
	Contrôles électriques APAVE (Manque 2 plastrons dans armoire principale, dysfonctionnement mise au repos blocs sécurité, Identifications incorrectes armoire UF, pas de terre sur pompe externe entre cuves bio, pas de terre mélangeur UF, conteneur ECT : matériel éclairage inadapté, câble non conforme, prise à refixer, ventilateur à remplacer)	Electrocution		A faire en 2023	
	Mettre à jour les plans de dangers (général et incendie)	Incohérence des données de sécurité		Fait 01/22	
7 Contrat	Compacteur à déchets en panne	Ne pas respecter les normes de compactage et perdre du volume.		Délais très long et engin de remplacement (DYNAPAC) pas efficace.	
	Bonne exécution des travaux terminaux de création du casier 4	Pollutions diverses et non-conformités règlementaires		En collaboration avec ANTEA	
8 A. Contin.	Faire des analyses d'amiante des les bassins de stockage des lixiviats	Avoir de l'amiante dans les lixiviats		Fait	
	Partage des connaissances du DG avant son départ	Moment d'absences de connaissances au SMITOM		En cours. Sur l'année. Sera aussi remplacé par un nouveau DGS à former	
	Intégrer nouveau casier dans la documentation du SME	Ne pas prendre en compte les prescriptions d'ISO dans la nouvelle partie		Dès achèvement travaux C4. Ligne existante dans tableau des AIES	
	<i>Passage des camions dans Weitbruch</i>	<i>Souhait du Maire ou accident</i>		<i>Transit interdit en été 2022 - travaux voirie. Courrier envoyé le 10/11 aux transporteurs identifiés pour éviter le passage lors des entrées et sorties d'écoles</i>	
	<i>Augmentation des demandes de traitement de l'amiante lié</i>	<i>En négliger les risques encourus</i>		<i>Demande moins importante en 2022</i>	
	Vérifier avec l'assureur (GROUPAMA) la conformité du contrat	Ne pas être en phase avec la réalité		Fait	
	Non valorisation de matière première ou énergie des déchets	Blocage des plateformes de tri / Communiquer et induire un meilleur tri		Apports ponctuels. Demande faite fin 2022 de ne plus apporter des refus de tri (ALTEM) au CSDND	
	A INCLURE AU PME DES VALIDATION DU PROJET FINAL CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE				
	Intégrer photovoltaïque aux AIES et à l'analyse environnementale	Passer à côté d'éventuels risques		Ligne existante dans le tableau des AIES. Attente projet final	
	Gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques	Ne pas savoir maîtriser un incendie sur ce type d'installation			
Cycle de vie des panneaux photovoltaïques	Gestion des panneaux en fin de vie				
Obtenir la veille réglementaire concernant les centrales photovoltaïques	Ne pas connaître les textes régissant ce type d'installation				

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION N° 10 : Travaux électriques à faire suite aux relevés de l'APAVE

ACTION N° 11 : Information de la présence d'une vidéo-surveillance à signaler individuellement, lors de l'envoi du CAP 2023.

RESULTATS DES AUDITS

Audit du SME (Re-certification) – INTERTEK : 31 janvier et 1^{er} février 2022 (rapport disponible sur le serveur).

OBSERVATIONS DE L'AUDITEUR (M. JEAN-LUC BERSON) :

Le système de management est pleinement efficace (pas de non-conformité).

Pas d'action requise.

FORCES

Forte implication des personnels dans la démarche.

FAIBLESSES

Pas de faiblesse identifiée.

OPPORTUNITES

Un attribut de décision pourrait permettre de savoir quelles sont les opportunités et les menaces à traiter (mis dans SWOT – notation)

Une analyse du cycle de vie plus appropriée pourrait être envisagée (ne pas voir trop large, se limiter dans son domaine d'activité)

Le local de stockage du sous-traitant mériterait d'être mieux rangé (fait au courant de l'année)

MENACES

Pas de menaces identifiées.

Audit interne du SME – ALR Conseil : 21 novembre 2022 (rapport disponible sur le serveur).

• **Actions recommandées :**

- *En cas de panne du détecteur de radioactivité, il serait utile d'obtenir un radiamètre portable.*
- *Le « masque » de saisie de données sur GIDAF n'est pas conforme par rapport aux exigences AP et analyses réalisées. Une demande de mise à jour du masque est à réaliser auprès de la DREAL (ex : valeurs seuils).*
- *Faire participer Nicolas (remplaçant du SMITOM) à l'ensemble des exercices d'urgences.*

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION N° 12 : Vérifier disponibilité radiamètre chez EVNA

ACTION N° 13 : Vérifier actualisation masque GIDAF

ACTION N° 14 : Inviter Nicolas aux exercices d'urgences

RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA CONFORMITE AUX EXIGENCES LEGALES ET AUTRES

Conformité à l'AP :

DREAL : visite annuelle du 15 novembre 2022, (voir commentaires page suivante).

Art. 29 : Bruits et vibrations : ... Un contrôle du respect des dispositions est effectué tous les trois ans. **Fait en 2020.**

Conformité à l'AM :

**Art.16 : « La clôture est positionnée à une distance d'au moins 10 mètres de la zone à exploiter »
Contact a été pris avec la SAFER pour l'acquisition des terrains limitrophes et réunion avec M.
ZILLIOX J.Michel / M. KREBS J. Claude pour accord verbal.**

Art. 21 : Dans le cas où la cartographie des émissions diffuses de méthane ne révèle pas de défaut d'efficacité du système de collecte du biogaz, elle est renouvelée tous les cinq ans jusqu'à la fin de la période de post exploitation. Non fait en 2022. A faire début 2023

Art.51 : « Les déchets de plâtre sont admis dans des casiers dédiés aux déchets de plâtre ».

Nous n'acceptons que du plâtre en mélange et en très petite quantité. Une benne plâtre est mise en place progressivement dans les déchèteries.

Conformité au marché d'exploitation : Depuis juillet 2018 (ECT)

Compacteur longtemps en panne, absences du personnel.

**Conformité au marché d'exploitation station de lixiviats : Marché renouvelé en octobre 2022 (OVIVE).
R.A.S**

Conformité au marché d'exploitation torchère : Nouvelle torchère depuis juillet 2020.

Marché de travaux 2021 à 2025 (BIOME/GRS)

R.A.S.

Conformité au marché prélèvement et analyses des eaux :

Nouveau marché 2021-2022-2023 (Eurofins-LCDI)

Le RADON a été ajouté début 2022.

R.A.S.

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION N° 15 : AP – Faire faire un contrôle du bruit

ACTION N° 16 : (AM 2016) Essayer d'acheter terrains limitrophes (limite des 10 mètres). En cours

ACTION N° 17 : Faire faire une cartographie des émissions de biogaz diffuses sur site (fait en 2017).

DREAL VISITE ET COMMENTAIRES

Visite du 15.11.2022 :

DREAL Nous sommes en attente du rapport d'inspection.

Les sujets abordés sont :

- *Conditions d'élimination des déchets selon Décret du 16/09.2021*
- *Vidéosurveillance au déchargement*
- *Rejets atmosphériques*
- *Lohgraben (exutoire des lixiviats traités). Nous avons signifié à l'inspectrice que le traitement et rejet des lixiviats traités ont été en continus depuis le début de l'année (également en été), en argumentant le bienfait pour une faune assoiffée à cause d'un état de sécheresse exceptionnel. Ce point a été compris et n'a pas suscité de commentaire (nous attendons le rapport de la DREAL).*

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n° 18 : Chercher une solution alternative au rejet dans le Lohgraben des lixiviats traités

ANALYSE DES DEMANDES EXTERNES ET PLAINTES

Sans demande en 2022.

ANALYSE DES NON-CONFORMITES

En 2022 les 10 Non-conformités (17 en 2021) concernent :

- *Manque valeurs des rejets torchère 2021*
- *Refus STEP Haguenau (pas de CAP)*
- *Déchèterie Bischwiller (DEEE – téléphone et home-cinéma)*
- *Portique de détection de la radioactivité HS (uniquement cellules de passage)*
- *Déchèterie Saverne (3 pare-chocs et 1 phare)*
- *Compacteur en panne (3,66 mois)*
- *Fuite hydraulique sur pelle mécanique (obtention d'une attestation sur l'honneur, pas de BSD. Nous recommandons à ECT de ne plus faire appel à cette société)*
- *Incendie sur chemin d'accès*
- *Déchèterie Gamsheim (amiante lié, conditionné par un agent de la collectivité et mis en cellule amiante)*
- *Non signalement et acceptation d'un déchet potentiellement infectieux*

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION N° 19 : Rappel des règles d'acceptation et des déchets acceptés

Non-conformités par déchèterie et par syndicats :

NON CONFORMITE PAR DECHETERIE				
SYNDICATS	DECHETERIES	Nbre NC	Nbre de refus pour 1000 tonnes	Nbre de refus pour 1000 tonnes moyen (moyenne syndicat)
		2022	2022	2022
Com Agglo Hag	Bischwiller	1	1,6	0,31
	Berstheim	0	0	
	Brumath	0	0	
	Haguenau	0	0	
	Mommenheim	0	0	
	Schweighouse	0	0	
	Val de Moder	0	0	
Ccom Pays Rhenan	Gambsheim	1	6,95	1,55
	Drusenheim	0	0	
	Roeschwoog	0	0	
	Sessenheim	0	0	
Ccom Basse Zorn	Geuderthiem	0	0	0
	Gries	0	0	
SMICTOM Saverne	Ingwiller	0	0	0,49
	Saverne	1	2,89	
	Marmoutier	0	0	
	Wingen/M mobile	0	0	
	Petersbach mobile	0	0	
	Dettwiller mobile	0	0	
	Dossenheim/Z mobile	0	0	
	Bouxwiller mobile	0	0	
	Neuwiller S mobile	0	0	
	Wolshheim mobile	0	0	
Ccom Pays Zorn	Bossendorf	0	0	0
	Mutzenhouse	0	0	

Avec si peu de refus ces chiffres de refus pour 1000habitants n'ont maintenant plus de sens.

ANALYSE DES ACTIONS DES PRESTATAIRES (marchés de service)

Prestataire	Prestation	Cadre	Opérations particulières 2022	Commentaires
ECT	Exploitation des casiers	Marché	Entretien régulier du site et travaux d'améliorations (cadenas sur piézomètres, déplacement caméras enregistrement au déchargement, remplacement filtres sur pompage pneumatique, ...)	Management décevant en 2022 ayant entraîné une remise en question du personnel
OVIVE	Exploitation de la station de traitement des lixiviats	Marché	Travaux d'améliorations en continu. Visite pour évaluation des travaux à venir et propositions d'optimisation	Très bon technicien. Idem pour 2022
GRS Valtech	Entretien, contrôles du captage et traitement du biogaz		Suivi et réglage du réseau de biogaz	Passage et réglage par principe
BIOME	Entretien de la torchère	Contrat	Entretien général de la torchère	Autre technicien, bon relationnel
LCDI Eurofins	Analyse des eaux	Marché	L'ensemble des prélèvements a été fait sur l'année	Problème d'organisation
Europoll	Contrôle externe de la torchère	Commande	Présent sur site le 29/03/2022 pour mesures 2021 et 27/09/2022 pour mesures 2022	RAS
Baur	Levés topographiques	Commande	-	RAS
APAVE	Contrôles électriques	Commande	Nouveau technicien	Ne communique pas directement sur site l'ensemble des écarts constatés
PMA	Pont bascule – métrologie	Commande	Entretien et étalonnage du pont bascule.	RAS
@m2c	Détection radioactivité	Commande	Contrôle détecteur de radioactivité. Changement des cellules de détection de passage	Très peu réactif pour intervenir et remplacer le matériel
ANTEA	Création du casier 4 M.O.	Marché	Conseils, assistance, planning, suivi travaux création casier 4.	Pas à la hauteur des enjeux. Totalement effacé en fin d'année
VINCI	Terrassement, création digues, VRD	Marché	Travaux remblaiement autour du puits 7, création de la piste d'accès au casier, création du fossé périphérique	Nouveau chef de chantier un peu plus réactif
MULLER TP	Travaux hydrauliques	Marché (ST)	Recherche fuite en aval de la digue terminale C4, tentative de passage caméra, bétonnage des tuyaux en entrée du PL7, enlèvement massif drainant et pollué par du loess, puis remplacement.	Pas d'engagement et peu fiable (idem pour 2022)
EGC Galopin	Etanchéité active	Marché	Etanchéité autour des tuyaux traversant digue aval et résorption de poches d'eau	Volontaire et engagé
ATB Brumath	CSPS		Coordination et surveillance hygiène et sécurité	RAS

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION N° 20 : Induire un meilleur management du futur responsable de l'exploitation (SERPOL)

ACTION N° 21 : Demander au technicien de l'APAVE de montrer physiquement sur site les défauts électriques (nouveau technicien)

ACTIONS CORRECTIVES et OPPORTUNITES

/

BESOINS EN FORMATIONS INTERNES OU EXTERNES

Formations SMITOM 2022 : Aucune formation suivie en 2022

Formations ECT 2022 :

Nom	Intitulé de la formation/coût	Besoins	Organisme de formation	Date prévue	Durée	Date de réalisation	Date de validité	Evaluation de la formation	Commentaires
NOE JEREMY	Recyclage amiante	Règlementaire	APAVE	3 et 4/10/22	2js	3 et 4/10/2022	04/10/25	Nécessaire	Valable jusqu'en 2025

RESULTATS DES EXERCICES DE SITUATIONS D'URGENCE

L'ensemble des exercices d'urgences a été réalisé. Les CR sont disponibles sur le serveur.

Intitulé des situations d'urgence	Fréquence	Acteurs	Date de l'exercice		Responsable
			Prévue	Réalisée	
Conduite à tenir en cas d'incendie / explosion	Annuelle	RS Exploitant CPI Weitbruch	07.10.22	07.10.22	RS
Conduite à tenir en cas de fuite	Annuelle	RS Exploitant	07.2022	19.05.22	RS
Conduite à tenir en cas de détection d'une source radioactive	Annuelle	RS, RE Exploitant	06.2022	21.06.22	RS
Conduite à tenir en cas de débordement	Annuelle	RS, RE Exploitant	07.2021	19.05.22	RS
Conduite à tenir en cas de débordement du puits 1	Annuelle	RS, RE Exploitant	07.2022	19.05.22	RS
Manipulation du gilet de sauvetage	Annuelle	RS, RE Exploitant	07.2022	19.05.22	RS
Essai PTI	Annuelle	RS/RE	01.2022	09.12.22	RS
Instructions amiante et EPI	Annuelle	RS, RE Exploitant	05.2022	06.10.22	RS
Conduite à tenir en cas de détection d'une source radioactive	Exceptionnel	RE, RS, Exploitant			RS
Présentation du SME à l'exploitant	Annuelle	RS, exploitant	02.2022	23.02.22	RS
Présentation ou rappel du système des pesées	Annuelle	RS, exploitant	03.2022	07.04.22	RS
Exercice d'évacuation d'urgence	Annuelle/semestrielle	RS, exploitation	05.2022	16.05.22	RS
Urgence sanitaire	Dès que besoin	RE, RS, Exploitant		13.07.21	RS

EVOLUTIONS DANS L'ENVIRONNEMENT GENERAL DE L'ACTIVITE DE NOTRE CSDND

Cette partie de la revue de direction doit faire le point sur les évolutions réglementaires, environnementales, d'opportunité, etc., qui pourraient avoir dans le futur une influence sur notre site et son exploitation.

1) ARRETE MINISTERIEL du 15 février 2016, relatif aux ISDND (abroge et remplace l'arrêté actuel du 9 septembre 1997).

Nous avons noté les points à traiter sur notre installation :

- Art 16 : Clôture périphérique à au moins 10 mètres de la zone à exploiter – Contact pris avec la SAFER pour pouvoir acheter les terrains limitrophes et rendez-vous avec M. ZILLIOX J. Michel exploitant les parcelles limitrophes. Nous avons obtenu un accord verbal.
- Art 51 : Mettre en place un casier dédié au plâtre – Nous ne recevons que peu de déchets à base de plâtre, ils sont recensés et très peu de matière organique susceptible de réagir avec le plâtre. Les EPCI de collecte ont mis ou vont mettre en place des bennes dédiées prochainement.

2) DECRET n°2021-345 du 30 mars 2021 (relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et incinération de déchets non dangereux). Evaluation de la conformité dans ISO. Le matériel en place ne permet pas encore une exploitation optimale des enregistrements. Une fibre optique sera posée et la connexion depuis l'enregistrement jusqu'au poste de pesées effectuée.

3) ARRETE PREFECTORAL du 20 janvier 2022 (prescriptions complémentaires – adaptation de la fréquence de surveillance des eaux de ruissellement, des lixiviats et du débit des lixiviats. Modification des prescriptions de l'autorisation du 2 octobre 2007).

Ce que cet arrêté change :

- **Eaux de ruissellement : (voir les paramètres ajoutés) autosurveillance à chaque bâchée avec au moins une bâchée par an (semestrielle dans l'AP du 02.10.2007)**
- **Traitement des lixiviats : (voir ensemble des paramètres) traitement hors période estivale (en période hivernale dans l'AP du 02.10.2007). Le volume de lixiviats rejeté est mesuré en continu pendant la période de traitement.**
- **Eaux souterraines : (voir ensemble des paramètres) Constitué de 6 puits (4 puits dans l'AP du 02.10.2007)**

L'ensemble de ces prescriptions ont été signifiées à LCDI et le planning, et les paramètres à analyser ont été effectués.

4) EVOLUTION DE LA NORME ISO 14001

La nouvelle norme ISO14001 – 2015 a été validée en février 2018.

Pas d'autre évolution depuis.

5) EVOLUTIONS DE LA TGAP

Ne prend plus en compte la certification ISO 14001 et tend vers une forte augmentation (**61 euros en 2023**).

6) EVOLUTIONS FUTURES DE NOTRE CSDND

Autorisation d'exploiter l'ISDND de Weitbruch jusqu'au 5 décembre 2026 (Arrêté Préfectoral du 8 octobre 2019). Un nouveau casier (n°4) est en travaux et permettra d'accueillir les déchets « ultimes » probablement jusqu'à la fin de cette autorisation.

En 2023, ne resteront que deux sites de classe 2 dans le Bas-Rhin.

Le rejet des lixiviats traités dans le Lohgraben qui est très souvent en manque d'eau ne sera peut-être plus autorisé. Une solution de remplacement devra être trouvée.

7) OPPORTUNITES

(2022) La surface couverte du site nous permet d'y installer un champ photovoltaïque.

Cette production d'énergie verte, s'inscrit dans le plan d'indépendance énergétique et va permettre une meilleure image des sites d'enfouissement. La démarche administrative s'avère cependant beaucoup plus délicate que prévue.

Une partie de notre site actuelle devra être mise en post exploitation pour pouvoir recevoir cette génératrice.

(2023) Voir s'il est possible et autorisé de faire brouter la végétation autour des cellules électriques par des ovins (un éleveur est présent près du site).

8) EVOLUTION DES APPORTS ET DU TYPE DES DECHETS

En 2022, les apports propres au secteur du SMITOM ont été les plus bas enregistrés depuis la mise en service de la pesée automatique (6643 tonnes et 123 tonnes d'amiante) Les apports externes au SMITOM ne dépassent pas nos prévisions (2431 t. pour 2500 t. prévues). Ces déchets sont pour une bonne partie des DAE et des encombrants broyés, ne trouvant pas d'autres exutoires et pour moitié ce sont des encombrants de la CCKo apportés par EVNA.

Nous avons également accepté 1395 tonnes de refus de tri du SMITOM pour les mêmes raisons.

Tableau des tonnages 2022 :

TONNAGE ECT	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAUX
COMMERCIAUX	1,12												1,12
COMMUNES	475,2	518,58	688,54	543,62	640,64	580,02	562,42	572,4	589,6	546,78	488,56	412,94	6 619,30
STEP Dégrillage		4,58	2,64			2,48				8,2			17,90
WEITBRUCH										4,92			4,92
AMIANTE CIMENT	7,38	7,48	5,34	11,06	9,4	3,62	20,84	14,96	3	8,72	14,9	16,04	122,74
UVEOM TRANSFERT													0,00
EVNA KOCHERSBERG			24,7	163,68	65,66	251,98	168,76	126,92	125,12	137,74	135,72	16,66	1 216,94
SCHROLL DAE													0,00
SCHROLL ALTEM RT SMITOM									422,08	524,02	277,1	171,16	1 394,36
SARDI STRASBOURG													0,00
SARDI EDIB													0,00
SARDI ECOMOBILIER													0,00
LINGENHELD HAGUENAU/OBERSCH	98,16	147,76	175,26	108,94	35,36			13,94	176,42	132,48		16,9	905,22
VEOLIA ROSHEIM	17,18	15,72	16,82	14,22	14,44	10,92	15,48		13,98	17,26	20,5	17,46	173,98
DERICHBourg RBA													0,00
SENERVAL EMS						135,2							135,20
TOTAUX	599,04	694,12	913,3	841,52	765,5	984,22	767,5	728,22	1330,2	1380,1	936,78	651,16	10 591,68

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION N° 22 : Terminer l'installation de l'enregistrement vidéo au déchargement

ACTION N° 23 : Voir s'il est possible de faire brouter l'herbe dans le parc photovoltaïque par des ovins

BESOINS EN RESSOURCES : Humaines, techniques, ...

Le SMITOM a mis en place un PCA. Nicolas est régulièrement sollicité pour le remplacement à accueil.

Devant le potentiel départ (annoncé de l'un au moins des conducteurs d'engins), nous avons contacté un ancien conducteur (15 années de présence), qui semble intéressé pour revenir travailler sur le site, mais ceci concernerait SERPOL.

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION n° :

DECISIONS SUR EVENTUELS CHANGEMENTS SME (domaine d'application, stratégie, opportunités, ...)

Opportunité : Idem les années précédentes- comme cité plus haut, l'ambition du SMITOM est de permettre la mise en place de deux centrales photovoltaïques et de profiter de la surface disponible pour produire une électricité verte.

Il faudra cependant bien veiller à être en concordance totale avec la réglementation quant à l'accès du site et de la gestion des risques.

Le cycle de vie des éléments générateurs sera également fourni par l'entreprise installatrice.

BILAN DE LA REVUE DE DIRECTION 2022 (suivi des actions), conclusion sur l'efficacité – données de sortie de la RD

ACTION n°1 : Communiquer à la DREAL le dossier de conformité du C4 (ANTEA)

Pas fait, toujours en attente de rapport ANTEA

ACTION n°2 : Réparer le grillage périphérique endommagé (C4)

Fait par VINCI

ACTION n°3 : Terminer l'installation de la vidéosurveillance (loi AGEC 30.03.21)

En cours

ACTION n°4 : Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol

En cours

ACTION n°5 : Verrouiller les derniers piézomètres Fait

ACTION n°6 : Vérifier pertinence de l'implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4. En cours

ACTION n°7 : Pompe pneumatique P1 à remplacer Fait

ACTION n°8 : Remettre de la terre sur les petites dépressions de la phase 1 Fait dès que possible

ACTION n°9 : Travaux suite contrôle électrique (APAVE). Différentiel général à mettre sur armoire de départ. Changer boîtes de dérivation non adaptées. Fait

ACTION n°10 : Plan des dangers à réactualiser (après cht C4) En cours

ACTION n°11 : Continuer d'intégrer nouveau casier dans la documentation SME (fait dans le tableau des AIES) En cours et dès utilisation

ACTION n°12 : Vidanger systématiquement la cuve CA en cas de traitement non-conforme des lixiviats. Fait en 2022

ACTION n°13 : Photovoltaïque – compléter le tableau des AIES et l'analyse environnementale dès que le projet sera mieux défini En attente (à voir avec TRYBA ENERGY)

ACTION n°14 : Insister auprès des chauffeurs d'éviter de passer par Weitbruch (ceux venant du sud du site) Fait sur l'année.

ACTION n°15 : Revoir la cotation de l'acceptation de l'amiante lié dans le tableau des AIES du fait de l'augmentation des demandes Fait (légère baisse en 2022)

ACTION n°16 : Faire signer le rapport de l'APAVE par l'électricien dès son passage sur site (après avoir fait les travaux) Fait

ACTION n°17 : Vérifier avec l'assureur (GROUPAMA) la conformité du contrat Fait

ACTION n°18 : (AM 2016) Essayer d'acheter terrains limitrophes (limite des 10 mètres) En cours

ACTION n°19 : Surveiller le paramètre « Nitrate » des analyses du piézomètre 4. Fait RAS

ACTION n°20 : Insister et veiller à la bonne exécution de la partie terminale du chantier de création du casier 4 En cours

ACTION n°21 : Mettre phase 1 du site exploité en post-exploitation (pour obtenir l'autorisation d'y installer un champ photovoltaïque) En cours

ACTION n°22 : Opportunité d'acheter un drone pour diverses prises d'images (une autre solution serait de faire passer une personne ayant les compétences deux fois par années pour des clichés) Faire passer le géomètre équipé d'un drone semble plus judicieux

Actions à mener dès validation du projet photovoltaïque :

- **ACTION n°23 : Gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques Voir avec TRYBA ENERGY**
- **ACTION n°24 : Obtenir cycle de vie des panneaux photovoltaïques Idem**
- **ACTION n°25 : Mettre en place la veille réglementaire des P.Photovoltaïques Idem**

ACTION n° 26 : Surveillance et mesures des puits de biogaz non raccordés au réseau et optimisation du réglage pour les autres Fait

ACTION n° 27 : Vérifier en continu la couverture du site afin de ne pas favoriser d'entrée à l'eau de pluie Fait sur l'année

ACTION n° 28 : Surveiller en continu la qualité des lixiviats rejetés, ne pas hésiter à vidanger la cuve CA en cas de dérive Fait

ACTION n° 29 : Eviter d'accepter des déchets valorisables En fonction des disponibilités des autres exutoires

ACTION n° 30 : Débroussailler régulièrement pour éviter les nichages Fait

Sur 30 actions décidées lors de la dernière revue de Direction pour l'année 2022 , 13 ont été reportées (terminer l'installation de la vidéosurveillance au déchargement, enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol, vérifier la pertinence de l'implantation du piézomètre en amont du casier 4, réactualiser le plan des dangers avec ajout C4, essayer d'acheter terrains limitrophes (respect des 10 mètres), intégrer nouveau casier dans documents du SME, compléter partie photovoltaïque du tableau des AIES, communiquer l'équivalence d'étanchéité à la DREAL, la gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques, le cycle de vie des panneaux PV, la veille réglementaire des panneaux PV, veiller à la bonne exécution des travaux du C4, mettre phase1 en post exploitation,

Liste des actions reportées et à engager dès validation du projet

ACTION N° 24 : Actualiser plan des dangers dès autorisation d'exploiter le casier 4

Actions à mener dès validation du projet photovoltaïque :

- **ACTION (pour mémoire, déjà en Action n° 9) : Photovoltaïque – compléter le tableau des AIES et l'analyse environnementale dès que le projet sera mieux défini**
- **ACTION N° 25 : Gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques Voir avec TRYBA ENERGY**
- **ACTION N° 26 : Obtenir cycle de vie des panneaux photovoltaïques**
- **ACTION N° 27 : Mettre en place la veille réglementaire des P.Photovoltaïques**

ANALYSE DES ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Date de mise à jour : 09/01/2023

Légende
 N : fonctionnement normal
 A : fonctionnement anormal
 P : fonctionnement provisoire

Détails (quantité, précisions, évènement redouté si accidentel...)

Conf réglmt (NC=non conforme)

Fréq/durée aspect

Fréq/durée impact

Avis parties intéressées

Gravité enviro de l'impact

Sensibilité du milieu

Perturbat faune

Pris en compte PME 2023 note > 25, les NC, les impacts *sources d'opportunités*

Activité	ACV phase	Aspect	Fonction N / A / P	Impacts	<i>Détails (quantité, précisions, évènement redouté si accidentel...)</i>	A	B	C	D	E	F	G	Note initiale	Eléments de maîtrise	Coef.Maît*	Note	Observations	Personnel concerné	
RECEPTION DES DECHETS																			
Stockage de déchets N.D.	3	Présence de déchets à terme (déchets recouverts)	N	Emission de méthane	Très peu de déchets fermentescibles, Le 04.09.21 observations du voisinage sur les odeurs, impact GES	NC/AP	7	7	5	1	1	1	245	Provisions financières pour gestion des biogaz en post exploitation + cartographie des émanations en 2017 prise ne compte avec résorption des points sensibles. Raccordement des puits PL4, 27,28, 29, 22 et PL6 en 2021 au réseau de biogaz	0,2	49	Méthane capté et brûlé/Analyses des puits depuis la fin 2012. Cartographie des émissions diffuses réalisée en 2017. Puits casier 3 raccordés au réseau biogaz en 2021. Nouvelle cartographie prévue en 2023	12	
	3	Présence de déchets à terme (déchets recouverts)	N	Pollution eaux (anciens casiers)	Uniquement étanchéité passive, mais terrain naturel à 5*10 ⁻⁷ environ, et compactage avant exploitation (10-8 voire 10-9)	C	7	7	3	3	1	1	1323	Surveillance et remblaiement des éventuelles dépressions qui favoriseraient l'infiltration + réseau de fossés adapté et contrôlé+ pompage des	0,1	132,3	En continu/vérifications des analyses + pompage pneumatique des lixivats + mesures niveau dans les puits depuis 2014. Entretien pompes pneumatiques en	12	

Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Acceptation de l'amiante lié	3		N	Rejet de lixiviats traités	1m3/h, risque de pollution du Lohgraben en continu	C	6	6	3	1	1	1	108	lixiviats dès constat (4 pompes pneumatiques en place). Maintenir le site à charge zéro			2019. Remplacement compresseur en 2021. Remplacement nouvelle pompe pneumatique + filtres 2022.	
	3	Non valorisation matière ou énergie des déchets	P	Consommation des matières premières	Acceptation de DAE/RT en 2022, par manque de capacité d'incinération ou d'exutoire	C	6	6	3	3	1	1	972	Qualité surveillée journalièrement absence rejet en été+arrêt rejets dès risque	0,4	43,2	Vérifié en continu. Injection de sulfate d'alumine depuis mi-mars 2018 pour traiter le phosphore et l'arsenic. Rejet en été 2022 pour abreuver la faune sans eau (DREAL est informée lors du passage annuel)	126
	3		P	Consommation des matières premières	Acceptation de DAE/RT en 2022, par manque de capacité d'incinération ou d'exutoire	C	6	6	3	3	1	1	972	N'accepter que les déchets autorisés	0,2	194	Ponctuel et problématique n'émanant pas du SMITOM. Forte demande en 2021, moindre en 2022	1234
6	Communiquer les consignes d'acceptation et les risques	N	Environ 200 apports pour 2021 et plus de demandes de renseignements. Nécessite beaucoup de temps à l'accueil. 160 en 2022	Eviter les prises de risques, les accueils non-conformes	C	7	3	3	1	3	1	189	Ne pas hésiter à prendre du temps pour bien expliquer et poser des questions pour voir si les consignes sont comprises	0,1	18,9	Représente plus d'un mois de travail à temps complet sur une année pour 2021. 160 en 2022	12347	
TRAITEMENT DES DECHETS																		
3	Circulation des engins	N	Bruit (moteur, signal de recul)	lié à la nécessité de bien compacter	C	7	7	1	1	1	1	49	Entretiens réguliers des engins	0,2	9,8	Contrôle acoustique fait le 06.10.2017 (RAS). Fait en 2020 (RAS), prévu en 2023	1234	
EXPLOITATION DES CASIERS																		
3	Emission de biogaz (provisoire avant raccordement)	P	Emission de gaz à effet de serre	Le risque est que les puits mis en place sans être raccordés favorise les émanations de biogaz. Des mesures sont effectuées régulièrement et si un	C	7	6	5	1	3	1	630	Très peu de déchets fermentescibles. Mesures régulières	0,2	126	Cartographie biogaz en 2017 (AM 2016) - Raccordement de 6 puits de biogaz du casier 3 au réseau en 2021 Nouvelle cartographie en 2023	12	

Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

					puits est considéré comme producteur, il sera raccordé au réseau.														
	3	Emission de biogaz (provisoire avant raccordement)	P	Emission d'odeur	Le risque est que les puits mis en place sans être raccordés favorise les émanations d'odeurs.	C	7	6	5	1	1	1	210	Puits producteurs constatés seront raccordés au réseau	0,4	84	Pas de réelle production constatée en 2017 (cartographie). Raccordement de 6 puits de biogaz du casier 3 au réseau en 2021 suite avis voisinage. Cartographie prévue en 2023	12	
CREATION DES CASIERS																			
Création casier 4 à partir du 10 août 2020 (voir marché VINCI/EGC GALOPIN)																			
GESTION DES EFFLUENTS																			
Gestion des lixiviats	3	Rejet non conforme aux limites de l'AP	A	Pollution du Lohgraben	Traitement du phosphore difficile sur ce type d'installation (avant 2018). Injection de sulfate d'alumine.	NC/AP	6	6	5	3	1	1	1620	Traitement complémentaire pour le phosphore et éventuellement l'As (fait depuis mi-mars 2018). Automatisation des injections depuis 2019. Nouvel automate installé en 2021 pour plus de retour d'informations dès problème ou dérive.	0,1	162	Traitement (sulfate d'alumine) mis en place début 2018. Téléreport depuis 2021	126	
	3	Curage des bassins (récupération des boues)	N	Pollution des lixiviats	Savoir si les boues de curage des bassins sont des déchets dangereux	C	1	1	1	1	1	1	1	Analyses H14. Possibilité d'évacuer vers une station de traitement spécialisée	0	0	Fait en 2017 (analyses H14). Les boues ne sont pas dangereuses, donc acceptables sur le site. Fait en 2018. Même opération prévue début 2023.	126	

Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Gestion des biogaz	3	Entrée d'air dans un réseau de collecte	A	Emission de biogaz (suite à l'arrêt de la torchère)	<i>Emission de biogaz (suite à l'arrêt de la torchère)</i>	C	1	1	1	3	3	1	27	Contrôle et vérification avec analyseur de biogaz + dépressiomètre	0,9	24,3	Soudure sur réseau biogaz ouverte et réparée avec moyens sur site en 2022. Faire faire devis par GALOPIN	125	
ANALYSE DU CYCLE DE VIE																			
1		Matières premières	N	Consommation de MP		C	7	7	1	1	1	1	49	Peu de consommation de matières premières	0,1	4,9	Uniquement produits traitement lixiviats	1234567	
2		Phase Conception	N	Consommation de MP		C	1	7	1	1	1	1	7	Phase conception totalement menée pour limiter les impacts	0,1	0,7	Galets, Pehd et autres matériaux.	12	
3		Phase Production	N	Conso fioul, et autres gênes	Tout ce qui se passe pendant la phase d'exploitation d'un casier	C	2	2	3	3	3	3	972	Voir AIES	0,1	97,2	Tant qu'il y aura des déchets, il faudra bien les traiter et on fera de notre mieux	12	
4		Transports	N	Trafic, gazole	Les effets du transport des déchets vers le site	C	2	2	2	2	1	2	64	Totalement externalisé	0,1	6,4	Contrôle à l'entrée du site, minimiser les déchets à enfouir	7	
5		Utilisation du produit	N		Mise en place de panneaux photovoltaïques, refuge nature.	C	7	1	3	1	1	1	21	Externe	0,1	2,1	En projet	12	
6		Fin de vie	N	Que devient le site ensuite ?	Zone plus naturelle que les cultures environnantes, refuge nature, remise au relief initial	C	7	1	3	1	1	1	21	Suivi trentenaire	0,1	2,1	le financement est prévu et versé en provision annuellement	12	
DIVERS : Impacts bénéfiques																			
Évitement de décharge sauvage	3	Brûlage	N	Évitement d'émissions de polluants incontrôlés														Pour mémoire	
			N	Évitement de propagation du feu														Pour mémoire	
			N	Évitement des odeurs														Pour mémoire	
Stockage de déchets	3	Stockage des déchets	N	Évitement de pollution de l'eau et du sol														Pour mémoire	
			N	Évitement de pollution visuelle														Pour mémoire	
Stockage de déchets	5	Piégeage de carbone fossile	N	Réduction des émissions de GES														Pour mémoire	
	5	Remplissage du site	N	Rétablissement de la topographie initiale du secteur														Pour mémoire	
	5	Végétalisation	N	Abri pour la faune														Pour mémoire	



Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

		finale du site	N	Biodiversité (zone de verdure à la place d'une monoculture de maïs)			Pour mémoire	
Centre de stockage de déchets	2	Position centrale par rapport aux communes importantes	N	Economie d'énergie et d'émissions polluantes			Pour mémoire	
Opportunités	3	Remplacement de la torchère	N	Meilleure incinération du biogaz			Fait le 9 juillet 2020	12
	3	Refuge de la faune	N	Manque de nourriture	Année peu productrice en graines 2017 - pas de nourriture pour les oiseaux	Acheter des graines pour la survie des oiseaux	Bon de commande fait. RS ramène graines de chez lui	2
Acceptaion de l'amiante lié. Nouvelle méthodologie	6	Être le plus en phase avec la réglementation en vigueur	N	Ne pas avoir de dispersion de fibres d'amiante grâce à une meilleure organisation de l'acceptation et du conditionnement		Privilégier le contact téléphonique avant l'opération de démontage. Acceptation uniquement sur rdv, ça évite l'acceptation sans préparation au préalable.	Mise en place d'un nouveau mode opératoire suite à la visite de l'I.T..	12347
Acceptation de l'amiante lié	4	Communiquer les coordonnées GPS	N	Eviter de chercher le site sans adresse. Moins de consommation de pétrole. Moins de stress (accident éventuel)			N'intéresse pas les gens	124
Portes ouvertes et autres visites	3	Lieu de sensibilisation à une bonne gestion des déchets	N	Amélioration de la gestion individuelle des déchets			Pour mémoire	
Production d'électricité verte	3	Utilisation de la surface en post exploitation	N	Participer à la production d'énergies vertes (champ photovoltaïque)			Dès obtention du PC et de l'autorisation de raccordement au réseau	

De 25 à 99

De 100 à 500

De 501 à 1000

De 1001 à 1500

***Coef.Maît.:**

De 1 à 0 (ce qui reste à maîtriser à ce qui est maîtrisé)

1 = non maîtrisé ; 0,9 à 0,6 = maîtrise sensible ; 0,5 = 1/2 maîtrise

0,5 à 0,1 = bonne maîtrise, 0 = maîtrise totale

Visa du RE

Personnel concerné :
 1 Responsable Environnement / DGS,
 2 Responsable site,
 3 Responsable société exploitation,
 4 Conducteurs d'engins,
 5 GRS, BIOME depuis juillet 2020
 6 OVIVE, 7 Autre prestataire

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

ACTION N° 28 : Faire réparer par un professionnel la soudure (arrachée ?) du réseau biogaz

ACTION N° 29 : Surveillance et mesures des puits de biogaz non raccordés au réseau et optimisation du réglage pour les autres

...
ACTION N° 30 : Vérifier en continu la couverture du site afin de ne pas favoriser d'entrée à l'eau de pluie

ACTION N° 31 : Surveiller en continu la qualité des lixiviats rejetés, ne pas hésiter à vidanger la cuve CA en cas de dérive

ACTION N° 32 : Eviter d'accepter des déchets valorisables

ACTION N° 33 : Faire enlever les boues du bassin de stockage des lixiviats Nord et les déposer dans le casier en exploitation

PROPOSITION DU PME 2023

Cible	Origine : IES, PE, contrats..	Action / Opportunités	Risques/Actions	Responsable	Échéance initiale	Nouvelle échéance + motif	Indicateur de suivi	Observations / Efficacité
Objectif n°1 : Conformité réglementaire								
Communiquer à la DREAL le dossier de conformité	Audit interne 2020	Voir avec ANTEA pour l'obtention des analyses	Ne pas être conforme avec les exigences de l'AM 2016	RE	2021	2023	Courrier DREAL	Attente retour ANTEA (dossier en fin de chantier)

Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Vidéosurveillance au déchargement des déchets. Données administratives et techniques	Loi AGECE Décret du 30 mars 2021 / EC Vidéo des Déchets	Changer une partie du matériel et mettre en place les documents réglementaires	Ne pas respecter la réglementation en vigueur	RE	juil-22	2023	EC Vidéo des Déchets	Informations individuelles des utilisateurs du site (Courrier envoyé avec CAP 2023), journal qui recense les périodes d'indisponibilités de la vidéo (fait dans dossier Vidéo-surveillance), pas de son ni identification des personnes (voir paramétrage nouveau matériel). Attente installation fibre
Phase 1 du site en exploitation mis en post exploitation	RD 2022	Dossier et demande à la Préfecture pour mise en post exploitation	Ne pas obtenir l'autorisation d'installer la génératrice	RE	2022.	2023	Rapport annuel ICPE	Problème pour l'obtention du PC. Pourtant la DREAL est favorable. Evoqué lors de la réunion annuelle (15.11.22). Dossier en cours
Respecter la limite des 10 mètres entre la clôture et la partie à exploiter	EC AM 15.02.2016	Essayer d'acheter terrains limitrophes	Ne pas respecter l'art. 16 de l'AM du 15.02.2016	RE	2022.	2023	PME	Contact avec SAFER pour achat + ZILLIOX J MICHEL pour accord verbal
Renseignement GIDAF	Audit interne 2022	Vérifier actualisation du masque GIDAF	Ne pas pouvoir renseigner l'ensemble des données	RE	2023.			
Faire des mesures de bruits autour du site	AP Art. 29	Voir avec l'exploitant du site pour commander les mesures	Ne pas respecter la réglementation en vigueur	RS	2023.			Voir avec SERPOL
Emissions diffuses de biogaz	AM art. 21	Commander une étude. Vérifier efficacité des actions sur l'année	Diffuser du biogaz dans l'air	RE	2023.			
Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol	CR DREAL	Connaître certaines données de la nappe	Piézomètre mal ou pas répertorié. Données faussées	RE	2022.	2023	Rapport annuel ICPE	En cours avec mise en place nouveau piézomètre en projet. Relance Mme STOLL BRGM le 22.11.22
Objectif n°2 : Prévention des nuisances environnementales, visuelle								
Objectif n°3 : Prévention des nuisances environnementales, faune								
Destruction de la faune lors des opérations de débroussaillage	AIES	Débroussaillage permanent, pour éviter les nichages		RS	2017	2023	Rapport mensuel	Débroussaillage régulier. Petites zones
Objectif n°4 : Prévention des nuisances environnementales, pollution de l'air								

Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Emissions de biogaz à partir d'une fuite sur le réseau biogaz	AIES	Faire réparer la soudure par un professionnel	Emanation de biogaz dans l'atmosphère	RS	2023		Rapport mensuel	Réparation effectuée en 2022 par le personnel du site. Mais ne sera pas durable.
Emissions de biogaz depuis les puits raccordés/non raccordés	AIES	Mesures régulières et raccordement si nécessaire	Emanation de biogaz dans l'atmosphère	RS/RE	2017	2023	Rapport mensuel	Cartographie des émissions de méthane en 2017. Nouvelle cartographie prévue en 2023 + contrôles mensuels
Objectif n°5 : Prévention des nuisances environnementales, pollution des eaux								
Vérifier la pertinence d'implantation des piézomètres par rapport au futur casier 4	CR DREAL	Faire faire une étude	Ne pas se rendre compte d'une éventuelle pollution de la nappe	RE	2022.	2023		Rapport ANTEA reçu le 16.05.22 pour proposition d'implantation piézomètre amont casier 4. M. HEY propose implantation différente
Rejet lixiviats traités conformes après dérive de la station	AIES	Vidanger systématiquement cuve CA après dérive constater sur perméat	Pollution du milieu récepteur	RS		2023	Rapport mensuel + NC	Ne pas hésiter à vidanger la cuve CA dans les bassins de stockage en cas de doute
Qualité des lixiviats traités rejetés	AIES	Vérifier journallement.	Pollution du milieu récepteur	RS		2023	Rapport mensuel + NC	
Rejet lixiviats traités dans le Lohgraben sec	DREAL	Rechercher une autre solution de rejet	Pollution du milieu récepteur	RE/RS				Bassin de stockage en attente de débit dans le Lohgraben ? Epanchage en zone humide avec saules ?
Boues du bassin de stockage des lixiviats Nord (env 200 m3)	RD	Faire pomper et transporter vers le casier 3 après résultats analyses H14	Développer une pollution biologique et perdre du volume de stockage	RS	2023			Devis accepté. Attente intervention
Eviter infiltration des eaux de pluie dans le massif ancien et éviter le contact prolongé des lixiviats avec les déchets	AIES	Contrôler régulièrement la couverture du site et combler les éventuelles dépressions. Continuer le pompage des diverses zones pour maintenir le niveau des lixiviats le plus bas possible.		RS	2017	2023	Rapport mensuel + NC	Mise en place terre dès que possible (exemple près piézo B) Prévoir une étanchéité de surface du casier 3 ?
Objectif n°6 : Protection des santés des personnes								

Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

Contrôles électriques APAVE (Manque 2 plastrons dans armoire principale, dysfonctionnement mise au repos blocs sécurité, Identifications incorrectes armoire UF, pas de terre sur pompe externe entre cuves bio, pas de terre mélangeur UF, conteneur ECT : matériel éclairage inadapté, câble non conforme, prise à refixer, ventilateur à remplacer)	Rapport APAVE 2022	Faire faire les travaux	Electrocution	RS	2023			Rapport transmis à OVIVE pour travaux, ECT a retiré le matériel défectueux.
APAVE - comprendre et connaître les défauts électriques	Rapport APAVE 2022	Demander au technicien de l'APAVE de montrer physiquement l'ensemble des défauts constatés	Ne pas pouvoir faire les travaux nécessaires en cas d'incompréhension	RS	2023			
Voir s'il est possible qu'une personne de l'exploitant soit titulaire d'une habilitation électrique	Audit interne 2022	Demander à SERPOL s'il est possible de former l'un des conducteurs d'engin	Risque électrique ou ne pas pouvoir intervenir en cas de fuite, débordement (pompage)	RS	2023			
Convier l'ensemble des intervenants aux exercices d'urgences	Audit interne 2022	Inviter NICOLAS (SMITOM) aux exercices d'urgences	Ne pas être en capacité de réagir lors d'un remplacement	RS	2023			
Panne du portique de détection de la radioactivité au CSDND	Audit interne 2022	Vérifier la disponibilité d'un radiamètre portable chez EVNA	Accepter des déchets radioactifs	RE	2023			
Mettre à jour les plans de dangers (général et incendie)	Exercice incendie	Après la création du casier 4, mettre les plans des dangers à jour.	Incohérence des données de sécurité	RS	04.21	2023	Plan des dangers	Plan à jour au 07/02/22
Objectif n° 7 : Conformité contractuelle								
Accepter des déchets non autorisés	NC 10.22	Rappeler les les règles d'acceptations.	Accepter des déchets dangereux	RS	2023			
Induire un meilleur management (exploitant du site)	Evaluation prestataires ISO	Inciter les responsables de l'exploitant à être plus en contact avec le personnel	Disfonctionnement causé par de l'incompréhension	RE/RS	2023			Avec SERPOL
Bonne exécution des derniers travaux de la création du casier 4	RD 2022	Provoquer régulièrement des réunions de chantier et suivre de près le chantier	Pollutions diverses et non-conformités réglementaires	RE/RS	2022	2023	Rapport de chantier et NC	Provoquer des réunions de chantier régulièrement
Objectif n° 8 : Amélioration continue								
Partage des connaissances du DG avant son départ	Audit interne 2020	Assurer la continuité des connaissances au SMITOM	Moment d'absences de connaissances au SMITOM	RE	2021	2023	CR SME	En cours. Sur l'année



Compte-rendu de la REVUE DE DIRECTION 2023

Selon le référentiel ISO 14001 version 2015

<i>Intégrer nouveau casier dans la documentation du SME</i>	Audit interne 2020	Continuité/extension de l'activité du site inclus dans la démarche ISO 14001	Ne pas prendre en compte les prescriptions d'ISO dans la nouvelle partie	RS	2021	2023	SME	Dès achèvement travaux C4. Ligne existante dans tableau des AIES
<i>Non valorisation de matière première ou énergie des déchets</i>	AIES	N'accepter que les déchets autorisés / Obliger à un meilleur tri	Blocage des plateformes de tri / Communiquer et induire un meilleur tri	RE/RS	2019	2023	Rapport mensuel/NC	Apports ponctuels. Demande fin 2022 de ne plus apporter de refus de tri (ALTEM) au CSDND
A INCLURE AU PME DES VALIDATION DU PROJET FINAL CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE								
<i>Intégrer photovoltaïque aux AIES et à l'analyse environnementale</i>	Audit interne 2021	Intégration documentaire et analyse détaillée. En sortir les impacts bénéfiques	Passer à côté d'éventuels risques	RE/RS	dès autorisation			En attente projet final
<i>Gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques</i>	RD 2021	Dès que le projet est défini. Se rapprocher de TRYBA	Ne pas savoir maîtriser un incendie sur ce type d'installation	RE			AIES	
<i>Cycle de vie des panneaux photovoltaïques</i>	RD 2022	Dès que le projet est défini. Se rapprocher de TRYBA	Gestion des panneaux en fin de vie	RE			AIES	
<i>Obtenir la veille réglementaire concernant les centrales photovoltaïques</i>	RD 2022	Dès que le projet est défini. Se rapprocher de TRYBA	Ne pas connaître les textes régissant ce type d'installation	RE			AIES	
<i>Débroussailler de façon écologique</i>	Audit interne 2022	Voir s'il est possible de faire brouter l'herbe par des ovins (éleveur près du site)	Ne pas être en phase avec la politique environnementale	RS			AIES	

Liste des actions à engager pour ce point de la revue

PME validé.

ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE REVUE DE DIRECTION:

ACTION N° 1 : Communiquer à la DREAL l'équivalence de l'étanchéité réglementaire

ACTION N° 2 : Loi AGEC (Décret 30.03.21) information sur la vidéosurveillance au déchargement et terminer l'installation

ACTION N° 3 : Phase 1 d'exploitation du site mis en post-exploitation

ACTION N° 4 : Respecter limite des 10 mètres entre clôture et partie à exploiter (AM 15.02.16)

ACTION N° 5 : Enregistrer les piézomètres à la banque du sous-sol

ACTION N° 6 : Vérifier la pertinence d'implantation du piézomètre par rapport au casier 4

ACTION N° 7 : Bonne exécution des travaux de finition du casier 4

ACTION N° 8 : Intégrer casier 4 dans documentation du SME (dès fin de chantier)

ACTION N° 9 : Intégrer photovoltaïque aux AIES et à l'analyse environnementale (en attente dans AIES. Sera mis à AE dès que le projet sera plus avancé)

ACTION N° 10 : Travaux électriques à faire suite aux relevés de l'APAVE

ACTION N° 11 : Information de la présence d'une vidéo-surveillance à signaler individuellement, lors de l'envoi du CAP 2023

ACTION N° 12 : Vérifier disponibilité radiamètre chez EVNA

ACTION N° 13 : Vérifier actualisation masque GIDAF

ACTION N° 14 : Inviter Nicolas aux exercices d'urgences

ACTION N° 15 : AP – Faire faire un contrôle du bruit

ACTION N° 16 : (AM 2016) Essayer d'acheter terrains limitrophes (limite des 10 mètres). En cours

ACTION N° 17 : Faire faire une cartographie des émissions de biogaz diffuse sur site (fait en 2017).

ACTION n° 18 : Chercher une solution alternative au rejet dans le Lohgraben des lixiviats traités

ACTION N° 19 : Rappel des règles d'acceptation et des déchets acceptés

ACTION N° 20 : Induire un meilleur management du futur responsable de l'exploitation (SERPOL)

ACTION N° 21 : Demander au technicien de l'APAVE de montrer physiquement sur site les défauts électriques (nouveau technicien)

ACTION N° 22 : Terminer l'installation de l'enregistrement vidéo au déchargement

ACTION N° 23 : Voir s'il est possible de faire brouter l'herbe dans le parc photovoltaïque par des ovins

ACTION N° 24 : Actualiser plan des dangers dès autorisation d'exploiter le casier 4

Actions à mener dès validation du projet photovoltaïque :

- **ACTION (pour mémoire, déjà en Action n° 9) : Photovoltaïque – compléter le tableau des AIES et l'analyse environnementale dès que le projet sera mieux défini**
- **ACTION N° 25 : Gestion de l'incendie des panneaux photovoltaïques Voir avec TRYBA ENERGY**
- **ACTION N° 26 : Obtenir cycle de vie des panneaux photovoltaïques**
- **ACTION N° 27 : Mettre en place la veille réglementaire des P.Photovoltaïques**

ACTION N° 28 : Faire réparer par un professionnel la soudure (arrachée ?) du réseau biogaz

ACTION N° 29 : Surveillance et mesures des puits de biogaz non raccordés au réseau et optimisation du réglage pour les autres ...

ACTION N° 30 : Vérifier en continu la couverture du site afin de ne pas favoriser d'entrée à l'eau de pluie

ACTION N° 31 : Surveiller en continu la qualité des lixiviats rejetés, ne pas hésiter à vidanger la cuve CA en cas de dérive

ACTION N° 32 : Eviter d'accepter des déchets valorisables

ACTION N° 33 : Faire enlever les boues du bassin de stockage des lixiviats Nord et les déposer dans le casier en exploitation

L'ensemble des actions est validé en RD.

BILAN du SME

POINTS POSITIFS	<i>Suivi régulier des indicateurs environnementaux, ce qui permet de réagir rapidement en cas de dérive. Evaluation des différents textes légaux et adaptation/réactivité dès constat de manquement.</i>	
POINTS NEGATIFS	<i>Demande une bonne maîtrise de la documentation spécifique ISO.</i>	
NOMBRE D'ACTION DECLENCHEES	Contexte et enjeux	
	PIP	
	Analyse des indicateurs (Lst IND, suivi du niveau de réalisation des objectifs, des cibles et des actions environnementales du PME, ...)	9
	Suivi PME 2022 (également dans partie BILAN du SME)	2
	Résultats des audits	3
	Résultats de l'évaluation de la conformité aux exigences légales et autres	3
	DREAL – visite et commentaires	1
	Analyse des demandes externes et plaintes	0
	Analyse des non-conformités	1
	Suivi des prestations des titulaires des marchés de service	2
	Actions correctives & opportunités	
	Les besoins en formation interne ou externe (plan de formation)	
	Résultat des situations d'urgence	
	Evolution dans l'environnement général de l'activité de l'ISDND	2
	Besoins en ressources : humaines, techniques, ...	
Décisions sur éventuels changements SME (domaine d'application, stratégie, opportunités, ...)		

Bilan de la revue précédente (suivi des actions) ; conclusion sur l'efficacité – données de sortie de la RD	4
AIES et risques	6
PME 2023	

EFFICACITE GLOBALE DU SME (nouveau depuis 2021)

Tableau de bord des activités du site et garant de l'application de la réglementation connue. Un modèle qui permet aussi l'anticipation et la politique environnementale à venir.